

PACTE POUR LA RURALITE

REGLEMENT D'INTERVENTION PAYS DE LA LOIRE COMMERCE-ARTISANAT

- VU** le règlement n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis – JOUE 24/12/2013 L 352/1,
- VU** le règlement n°1408/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture (JOUE du 24/12/2013 - L 352/9)
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1511-1 et suivants, L1611- 4 et L4221-1 et suivants,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 23 juin 2016 approuvant le Pacte régional pour la ruralité
- VU** la délibération du Conseil régional du 14-15-16 décembre 2016 adoptant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil Régional du 19 et 20 décembre 2018 approuvant le Budget Primitif 2019, notamment son programme n°514 intitulé « Economie résidentielle »,
- VU** le règlement financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 5 avril 2019, modifiant le présent règlement d'intervention Pays de la Loire Commerce-Artisanat

OBJET DU REGLEMENT

Durant ces cinquante dernières années, la grande distribution n'a cessé de se développer sur le territoire ligérien. Les consommateurs se sont tournés vers les grandes et moyennes surfaces (GMS) pour le choix et l'attractivité des prix proposés. A ce titre, on a assisté à la polarisation d'équipements commerciaux sur des zones de chalandise de plus en plus étendues au détriment de l'offre de proximité qui se rétrécit, notamment en zone rurale. La région Pays de la Loire se retrouve ainsi bien équipée en matière de GMS avec une distance moyenne à une offre GMS de 6 km.

Or, le commerce de proximité joue un rôle particulier en milieu rural. Levier de la vitalité locale à la fois pour son activité économique mais également au titre de l'aménagement du territoire (en tant que service apporté à la population locale), il a également souvent une dimension sociale puisqu'il représente un lieu de rencontres et d'échanges. Le commerce de proximité doit ainsi s'adapter à de nouveaux enjeux et répondre aux attentes d'une clientèle à la recherche de qualité et de convivialité.

En Pays de la Loire, si le secteur artisanal est dynamique, le commerce de détail en boutique est en recul sur le territoire régional. L'artisanat et le commerce représentent respectivement 34% et 28% des activités de l'économie présentielle.

Face à un déséquilibre territorial de plus en plus marqué, la Région des Pays de la Loire a souhaité renforcer son action pour soutenir l'investissement et ainsi la revitalisation des communes en situation de fragilité commerciale. En application de la mesure 14 du Pacte pour la Ruralité voté en juin 2016 et en cohérence avec le Livre Blanc de l'économie de proximité, un fonds régional de soutien au commerce et à l'artisanat est présenté.

A travers ce dispositif, la Région accompagnera financièrement et directement les commerces en milieu rural dans leurs projets de modernisation de leurs outils de travail (travaux d'aménagement et acquisition de matériel).

L'enjeu de ce fonds est de structurer et renforcer l'offre commerciale des communes présentant un caractère de « fragilité commerciale ». L'instruction veillera à la viabilité des projets et au fait qu'ils correspondent aux attentes et aux potentialités locales. Les projets seront ainsi sélectionnés en cohérence et en complémentarité, afin de constituer un véritable levier de développement pour les territoires ruraux.

Une attention particulière sera portée aux commerces qui développent de nouveaux services à la population.

TERRITOIRES ELIGIBLES

Les artisans-commerçants bénéficiaires de l'aide régionale doivent implanter ou maintenir leur activité dans les communes de la région Pays de la Loire identifiées en situation de « fragilité commerciale ».

Les communes éligibles sont définies sur la base d'une série de critères pondérés permettant de définir la notion de fragilité commerciale :

- le nombre de commerces de base de la commune nécessaires aux achats du quotidien (boulangerie-pâtisserie, épicerie, poissonnerie, supérette, boucherie-charcuterie, bars et tabac),
- l'évolution du nombre de commerces de base de la commune,
- le nombre de commerces éligibles au dispositif de la commune (commerce de base, coiffeur, esthéticienne, fleuriste, garagiste, station-service),
- l'éloignement de la commune d'une grande ou moyenne surface,
- le nombre d'habitants de la commune,
- le marché théorique alimentaire de la commune (ensemble des dépenses effectuées par les ménages).

En complément, deux critères permettant d'apprécier le potentiel commercial des communes ont été pris en compte et ont conduit à écarter certaines communes :

- les communes ayant dans leur équipement commercial un supermarché et/ou un hypermarché, qui de fait ne sont pas en situation de fragilité commerciale,
- les communes, situées dans une communauté urbaine ou d'agglomération (périmètre 2016), pouvant être considérées comme urbaines sur la base du critère de densité de population (seuil de 200 habitants/km²).

Sur la base de ces indicateurs, **deux niveaux de fragilité commerciale** ont été identifiés parmi les communes :

- les communes disposant d'un potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce (aide PLCA)
- les communes en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce (aide PLCA accompagnée).

Les communes éligibles au dispositif sont annexées au présent règlement, avec leur niveau d'appartenance. Ce zonage permet de tenir compte des réalités du territoire et vise à être actualisé régulièrement. Certains indicateurs retenus pouvant être très mouvants (par exemple, le nombre de commerces), une étude au cas par cas pourra être proposée pour les commerçants justifiant de changement structurel dans leur commune.

Dans le cas des communes nouvelles, les communes déléguées ont été considérées comme éligibles au dispositif, afin de tenir compte des dynamiques commerciales locales, à partir du moment où elles remplissent l'ensemble des critères.

BENEFICIAIRES

Les petites entreprises (moins de 10 salariés et de 1 000 000 € de CA HT) indépendantes, ainsi que leurs établissements secondaires, localisées dans une commune en situation de « fragilité commerciale » et exerçant une activité commerciale.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ÉLIGIBILITE

1. Secteurs d'activités concernés

Les activités éligibles sont les commerces du quotidien, sédentaires ou non sédentaires, qui participent au dynamisme et à l'animation commerciale des communes rurales :

- les commerces alimentaires spécialisés (boulangerie-pâtisserie, boucherie-charcuterie, poissonnerie, commerce de fruits et légumes, de boissons, autres commerces de détail alimentaires), alimentations générales, supérettes, commerces alimentaires sur éventaires et marchés, tabac-presses,
- auxquels s'ajoutent les cafés/restaurants lorsque leurs prestations s'adressent majoritairement à la population locale, ou exerçant une activité complémentaire (épicerie, point poste, dépôt de pain) et ayant un caractère permanent (ouverture minimum 10 mois sur 12 et 5 jours par semaine),
- et de manière générale, les activités concourants à favoriser la revitalisation commerciale des territoires ruraux : salon de coiffure, institut de beauté, fleuriste, station-service, garage automobile.

Sont exclus les activités de commerce de gros, les professions libérales, de santé et du tourisme (campings, hôtels, restaurants gastronomiques, etc.), les artisans de productions et du BTP.

2. Entreprises concernées

Entreprise, individuelle ou sociétaire, dont l'établissement de mise en œuvre du projet est situé dans une commune éligible, et remplissant les conditions suivantes :

- entreprise inscrite au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers,
- dont le CA est inférieur à 1 000 000 €, et dont le projet porte sur une surface de vente n'excédant pas 400 m²,
- en situation économique et financière saine, dotée de capitaux propres positifs selon le dernier exercice comptable clôturé pour les entreprises justifiant d'une année d'activité, et en situation régulière vis-à-vis de leurs obligations sociales et fiscales,
- autonome, c'est-à-dire non détenue à plus de 25% du capital par une autre entreprise,
- ayant un effectif inférieur à 10 salariés.

Sont exclues du champ d'intervention les sociétés de fait, les sociétés civiles immobilières ainsi que les loueurs de fonds.

3. Projets soutenus : commerces en création et en développement

De manière générale, les projets soutenus seront les projets dont la viabilité économique a été démontrée. Ces projets doivent adopter un positionnement concurrentiel pertinent, et se développer en complémentarité de l'offre déjà existante. La Région se réserve le droit d'attribuer ou non une aide régionale au regard de la capacité de financement de l'entreprise.

Le soutien accordé varie en fonction du degré de maturité du projet (commerce en création ou en développement) et du niveau de fragilité commerciale de la commune éligible au présent dispositif :

- les **commerces en développement**, ayant un an d'activité minimum, sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité prévus au présent règlement,
- les **commerces en création ou reprise**, ayant moins d'un an d'activité, bénéficient d'un accompagnement différencié au regard de leur commune d'appartenance :

- les commerces en création ou reprise, situés dans les communes avec un potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce, bénéficient d'une aide PLCA directe et sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité prévus au présent règlement,
- les commerces en création ou reprise, situés dans les communes en manque de potentiel commercial permettant de faire vivre un commerce, bénéficient d'une aide PLCA accompagnée afin de s'assurer de la viabilité économique du projet. Si la viabilité est démontrée à travers une étude de faisabilité, les commerces sont éligibles sous réserve de remplir les critères d'éligibilité prévus au présent règlement.

4. Cumul des aides publiques

Une entreprise ayant déjà bénéficié d'une subvention attribuée dans le cadre de ce dispositif ne peut représenter une nouvelle demande d'aide ayant le même objet avant l'expiration d'un délai de deux ans, dont le point de départ est la date à laquelle est intervenu le dernier versement de cette aide.

Les entreprises éligibles à une subvention MACS (Modernisation de l'Artisanat du Commerce et des Services en milieu Rural) sur leur territoire ne pourront déposer un dossier dans le cadre du dispositif Pays de la Loire Commerce-Artisanat, sauf si épuisement des crédits disponibles. Les territoires concernés sont annexés au présent document.

Les aides aux entreprises sont soumises à la règle dite « de minimis » fixée par le règlement UE n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité, le règlement n°1408/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013, le règlement (UE) n°717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité.

Conformément au régime de minimis rappelé ci-dessus, en présentant sa demande d'aide, chaque entreprise sera tenue de déclarer l'ensemble des aides publiques perçues durant les trois exercices fiscaux concernés.

DEPENSES ELIGIBLES

Les dépenses éligibles à l'aide régionale correspondent aux investissements liés à l'aménagement et/ou à la modernisation de l'outil de travail :

- les travaux d'aménagement intérieurs et extérieurs relatifs à la modernisation des locaux d'activités (vitrines et façades incluses). Une attention particulière sera portée sur les travaux ou équipements liés à la protection de l'environnement (économies d'énergie, d'eau, tris sélectifs des déchets) (NB : si ces travaux sont liés à une nouvelle acquisition ou location de locaux d'activités, l'aide régionale est conditionnée à une aide de la commune ou de l'EPCI compétent. L'aide sera corrélée au nombre d'habitants de la commune sur laquelle est situé le projet et au montant de la subvention régionale. Jusqu'à 2 000 habitants, l'aide correspondra à 3 % de la subvention régionale. A partir de 2 000 habitants, l'aide correspondra à 5 % de la subvention régionale.)
- la mise aux normes (sécuritaires, environnementales, sanitaires) et l'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite (NB : si ces travaux sont liés à une nouvelle acquisition ou location de locaux d'activités, l'aide régionale est conditionnée à une aide de la commune ou de l'EPCI compétent. L'aide sera corrélée au nombre d'habitants de la commune sur laquelle est situé le projet et au montant de la subvention régionale. Jusqu'à 2 000 habitants, l'aide correspondra à 3 % de la subvention régionale. A partir de 2 000 habitants, l'aide correspondra à 5 % de la subvention régionale.)
- l'acquisition de matériels professionnels neufs,
- les véhicules de tournée alimentaire et leur aménagement,

Sont exclus le matériel d'occasion ou reconditionné, les distributeurs de pain (risque de distorsion de concurrence), le petit matériel d'un montant unitaire inférieur à 100 € HT, les investissements financés sous forme de location financière ou de crédit-bail, les investissements d'entretien normal des locaux d'activités ou de simple renouvellement de biens, les investissements liés à l'acquisition foncière et immobilière, le matériel roulant sans aménagement spécifique et sans usage professionnel unique, l'auto-prestation.

Dans le cas d'une délocalisation communale, les projets se feront en concertation avec les communes concernées. Une attention particulière sera portée à ces projets lors de l'instruction.

Les dépenses de fonctionnement ne sont pas éligibles.

NATURE ET MONTANT DE L'AIDE

L'aide est accordée sous la forme d'une subvention, sous réserve des crédits budgétaires votés par le Conseil régional et dans le respect des critères définis au présent règlement.

La Région intervient à hauteur de 30% maximum des dépenses d'investissement éligibles HT, sous réserves des règles de cumul. Les dépenses doivent avoir un montant minimum de 10 000 € HT et le plafond des dépenses éligibles est de 75 000 € HT. Ainsi le montant maximum de subvention s'élève à 22 500 €.

Un même projet ne peut pas se voir attribuer plus de 80% d'aide publique, tous financeurs publics confondus (ex : LEADER, FISAC...), sous réserve par ailleurs des éventuelles règles de cumul propres à ces autres financements publics.

MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER

Le bénéficiaire s'engage à fournir un dossier complet auprès des services de la Région comportant les pièces suivantes :

- une présentation de l'entreprise, du projet et son plan de financement prévisionnel
- un extrait du Répertoire des Métiers datant de moins de 3 mois ou pour les entreprises non inscrites au RM, extrait du Registre du Commerce et des Sociétés (RCS),
- les liasses fiscales complètes pour les deux derniers exercices pour les entreprises justifiant de plusieurs années d'activités,
- une étude de faisabilité pour les communes identifiées en manque de potentiel commercial (aide PLCA accompagné),
- les devis détaillés HT et TTC pour tous les investissements,
- l'accord écrit des emprunts bancaires,
- la copie du permis de construire ou de l'autorisation de travaux si l'investissement le nécessite,
- l'autorisation écrite du propriétaire d'effectuer les travaux pour les entreprises locataires.

Le dossier doit être déposé avant l'engagement des dépenses. Lorsque le dossier est complet, la Région en accuse réception auprès du bénéficiaire. L'accusé de réception ne préjuge pas de la décision d'octroi ultérieure de l'aide régionale. La date de dépôt du dossier complet fixe la date d'éligibilité des pièces justificatives, cette date sera mentionnée dans l'accusé de réception du dossier. Dès lors, seules les dépenses acquittées postérieurement à cette date seront prises en compte pour le versement de l'aide sollicitée ;

Les demandes de subvention sont examinées par les services de la Région, qui émettent un avis sur chaque dossier. Les décisions sont ensuite prises par la Commission permanente de la Région.

MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE

Les entreprises bénéficiaires disposent d'un délai de 24 mois à compter de la date de notification de l'aide, pour réaliser leurs investissements conformément au projet. A l'échéance de ce délai de réalisation, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 6 mois pour fournir les pièces justificatives nécessaires au versement de l'aide. Sauf dérogation exceptionnelle accordée, le non-respect de ce délai entraîne l'annulation de la décision d'attribution de l'aide.

La subvention est versée au bénéficiaire par la Région comme suit :

- toute aide inférieure ou égale à 4 000 € sera versée en une seule fois, sur justification de la dépense correspondante,
- dans les autres cas, une avance maximum de 20% pourra être versée au commencement du projet, sur la base d'un devis accepté ou d'un bon de commande visé par l'autorité compétente.

Le solde sera quant à lui versé sur production :

- d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visées par le représentant légal de l'organisme.
- d'une photo de l'investissement réalisé.

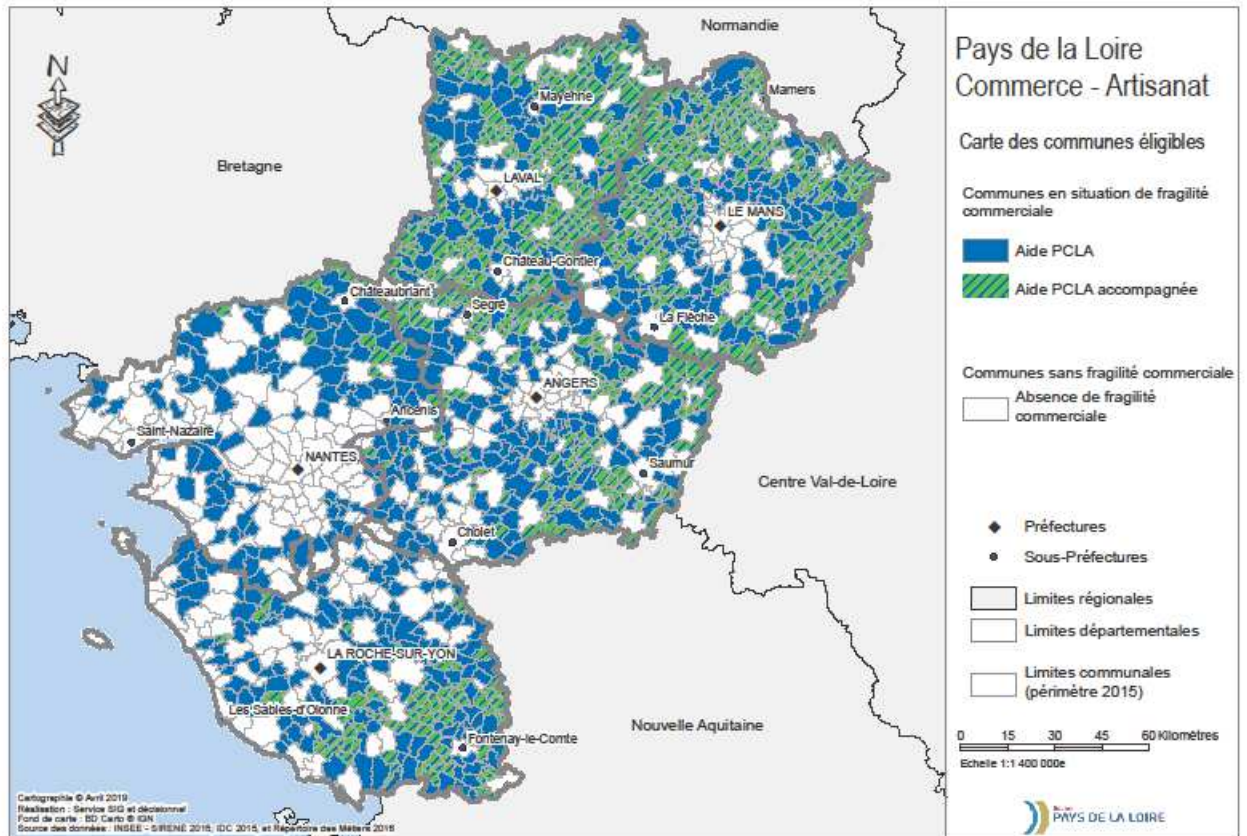
MODALITES DE CONTROLE DU SERVICE FAIT

Afin de permettre à la Région d'apprécier la réalité et la conformité de la réalisation du projet, le bénéficiaire est tenu de produire l'ensemble des factures acquittées correspondant aux investissements réalisés.

Ces documents sont à joindre lors de la demande de versement du solde, en complément des pièces exigées spécifiquement dans l'article précédent sur les modalités de versement de l'aide.

A défaut, la demande de solde ne pourra être examinée par les services de la Région.

Annexe 1 : Carte des communes en situation de fragilité commerciale



Annexe 2 : Liste des communes éligibles à « Pays de la Loire Commerce-Artisanat » et niveau de soutien des communes éligibles

Classement par département puis par ordre alphabétique

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Éligibilité (Niveau de soutien*)
44	44001	Abbaretz	Aide PLCA
44	44002	Aigrefeuille-sur-Maine	
44	44003	Ancenis	
44	44004	Anetz (commune nouvelle Vair-sur-Loire)	Aide PLCA
44	44005	Arthon-en-Retz (commune nouvelle Chaumes-en-Retz)	
44	44006	Assérac	Aide PLCA
44	44007	Avessac	Aide PLCA
44	44008	Barbechat (commune nouvelle Divatte-sur-Loire)	Aide PLCA
44	44009	Basse-Goulaine	
44	44010	Batz-sur-Mer	
44	44011	Belligné (commune nouvelle Loireauxence)	Aide PLCA
44	44013	Besné	Aide PLCA
44	44015	Blain	
44	44017	Bonnoeuvre	Aide PLCA accompagnée
44	44018	Bouaye	
44	44019	Bouée	Aide PLCA
44	44020	Bouguenais	
44	44021	Bourgneuf-en-Retz (commune nouvelle Villeneuve-en-Retz)	
44	44022	Boussay	
44	44023	Bouvron	Aide PLCA
44	44024	Brains	Aide PLCA

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Éligibilité (Niveau de soutien*)
44	44025	Campbon	
44	44026	Carquefou	
44	44027	Casson	Aide PLCA
44	44036	Châteaubriant	
44	44037	Château-Thébaud	
44	44038	Chauvé	Aide PLCA
44	44039	Cheix-en-Retz	Aide PLCA
44	44040	Chéméré (commune nouvelle Chaumes-en-Retz)	Aide PLCA
44	44043	Clisson	
44	44044	Conquereuil	Aide PLCA
44	44156	Corcoué-sur-Logne	
44	44045	Cordemais	Aide PLCA
44	44046	Corsept	Aide PLCA
44	44047	Couëron	
44	44048	Couffé	
44	44050	Crossac	Aide PLCA
44	44051	Derval	
44	44052	Donges	
44	44053	Drefféac	Aide PLCA
44	44054	Erbray	Aide PLCA
44	44056	Fay-de-Bretagne	
44	44057	Fégréac	Aide PLCA
44	44058	Fercé	Aide PLCA accompagnée
44	44059	Fresnay-en-Retz (commune nouvelle Villeneuve-en-Retz)	Aide PLCA

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Eligibilité (Niveau de soutien*)
44	44061	Frossay	Aide PLCA
44	44223	Geneston	
44	44063	Gétigné	
44	44064	Gorges	
44	44065	Grand-Auverné	Aide PLCA
44	44066	Grandchamps-des-Fontaines	
44	44067	Guémené-Penfao	
44	44068	Guenrouet	Aide PLCA
44	44069	Guérande	
44	44071	Haute-Goulaine	
44	44072	Herbignac	
44	44073	Héric	
44	44074	Indre	
44	44075	Issé	Aide PLCA
44	44076	Jans	Aide PLCA
44	44077	Joué-sur-Erdre	Aide PLCA
44	44078	Juigné-des-Moutiers	Aide PLCA accompagnée
44	44055	La Baule-Escoublac	
44	44012	La Bernerie-en-Retz	
44	44016	La Boissière-du-Doré	Aide PLCA
44	44029	La Chapelle-Basse-Mer (commune nouvelle Divatte-sur-Loire)	
44	44030	La Chapelle-des-Marais	
44	44031	La Chapelle-Glain	Aide PLCA
44	44032	La Chapelle-Heulin	

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Éligibilité (Niveau de soutien*)
44	44033	La Chapelle-Launay	
44	44034	La Chapelle-Saint-Sauveur (commune nouvelle Loireauxence)	Aide PLCA accompagnée
44	44035	La Chapelle-sur-Erdre	
44	44221	La Chevallerais	Aide PLCA
44	44041	La Chevrolière	
44	44224	La Grigonnais	Aide PLCA
44	44070	La Haie-Fouassière	Aide PLCA
44	44083	La Limouzinière	Aide PLCA
44	44090	La Marne	Aide PLCA
44	44095	La Meilleraye-de-Bretagne	Aide PLCA
44	44101	La Montagne	
44	44126	La Plaine-sur-Mer	
44	44127	La Planche	Aide PLCA
44	44140	La Regrippière	Aide PLCA
44	44141	La Remaudière	Aide PLCA
44	44222	La Roche-Blanche	Aide PLCA
44	44147	La Rouxière (commune nouvelle Loireauxence)	Aide PLCA
44	44211	La Turballe	
44	44080	Lavau-sur-Loire	Aide PLCA accompagnée
44	44014	Le Bignon	
44	44028	Le Cellier	
44	44049	Le Croisic	
44	44062	Le Gâvre	Aide PLCA
44	44079	Le Landreau	

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Éligibilité (Niveau de soutien*)
44	44084	Le Loroux-Bottereau	
44	44117	Le Pallet	Aide PLCA
44	44120	Le Pellerin	
44	44124	Le Pin	Aide PLCA accompagnée
44	44135	Le Pouliguen	
44	44203	Le Temple-de-Bretagne	Aide PLCA
44	44081	Legé	
44	44106	Les Moutiers-en-Retz	
44	44198	Les Sorinières	
44	44205	Les Touches	Aide PLCA
44	44082	Ligné	
44	44085	Louisfert	Aide PLCA
44	44086	Lusanger	Aide PLCA
44	44087	Machecoul (comme nouvelle Machecoul-Saint-Même)	
44	44088	Maisdon-sur-Sèvre	Aide PLCA
44	44089	Malville	
44	44091	Marsac-sur-Don	Aide PLCA
44	44092	Massérac	Aide PLCA accompagnée
44	44093	Maumusson	Aide PLCA
44	44094	Mauves-sur-Loire	
44	44096	Mésanger	
44	44097	Mesquer	
44	44098	Missillac	
44	44099	Moisdon-la-Rivière	Aide PLCA

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Éligibilité (Niveau de soutien*)
44	44100	Monnières	Aide PLCA
44	44102	Montbert	
44	44103	Montoir-de-Bretagne	
44	44104	Montrelais	Aide PLCA
44	44105	Mouais	Aide PLCA accompagnée
44	44107	Mouzeil	Aide PLCA
44	44108	Mouzillon	Aide PLCA
44	44109	Nantes	
44	44110	Nort-sur-Erdre	
44	44111	Notre-Dame-des-Landes	Aide PLCA
44	44112	Noyal-sur-Brutz	Aide PLCA accompagnée
44	44113	Nozay	
44	44114	Orvault	
44	44115	Oudon	
44	44116	Paimboeuf	
44	44118	Pannecé	Aide PLCA
44	44119	Paulx	Aide PLCA
44	44121	Petit-Auverné	Aide PLCA accompagnée
44	44122	Petit-Mars	Aide PLCA
44	44123	Pierric	Aide PLCA
44	44125	Piriac-sur-Mer	
44	44128	Plessé	
44	44129	Pontchâteau	
44	44130	Pont-Saint-Martin	

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Eligibilité (Niveau de soutien*)
44	44131	Pornic	
44	44132	Pornichet	
44	44133	Port-Saint-Père	
44	44134	Pouillé-les-Côteaux	Aide PLCA
44	44136	Préfailles	
44	44137	Prinquiau	
44	44138	Puceul	Aide PLCA
44	44139	Quilly	Aide PLCA
44	44142	Remouillé	Aide PLCA
44	44143	Rezé	
44	44144	Riaillé	
44	44145	Rouans	Aide PLCA
44	44146	Rougé	Aide PLCA
44	44148	Ruffigné	Aide PLCA accompagnée
44	44149	Saffré	
44	44150	Saint-Aignan-Grandlieu	
44	44151	Saint-André-des-Eaux	
44	44153	Saint-Aubin-des-Châteaux	Aide PLCA
44	44154	Saint-Brevin-les-Pins	
44	44155	Saint-Colomban	Aide PLCA
44	44152	Sainte-Anne-sur-Brivet	Aide PLCA
44	44172	Sainte-Luce-sur-Loire	
44	44186	Sainte-Pazanne	
44	44189	Sainte-Reine-de-Bretagne	Aide PLCA

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Éligibilité (Niveau de soutien*)
44	44157	Saint-Étienne-de-Mer-Morte	Aide PLCA
44	44158	Saint-Étienne-de-Montluc	
44	44159	Saint-Fiacre-sur-Maine	Aide PLCA
44	44160	Saint-Géréon	
44	44161	Saint-Gildas-des-Bois	
44	44162	Saint-Herblain	
44	44163	Saint-Herblon (commune nouvelle Vair-sur-Loire)	Aide PLCA
44	44164	Saint-Hilaire-de-Chaléons	Aide PLCA
44	44165	Saint-Hilaire-de-Clisson	Aide PLCA
44	44166	Saint-Jean-de-Boiseau	
44	44168	Saint-Joachim	
44	44169	Saint-Julien-de-Concelles	
44	44170	Saint-Julien-de-Vouvantes	Aide PLCA
44	44171	Saint-Léger-les-Vignes	
44	44173	Saint-Lumine-de-Clisson	Aide PLCA
44	44174	Saint-Lumine-de-Coutais	Aide PLCA
44	44175	Saint-Lyphard	Aide PLCA
44	44176	Saint-Malo-de-Guersac	
44	44178	Saint-Mars-de-Coutais	Aide PLCA
44	44179	Saint-Mars-du-Désert	
44	44180	Saint-Mars-la-Jaille	
44	44181	Saint-Même-le-Tenu (comme nouvelle Machecoul-Saint-Même)	Aide PLCA
44	44182	Saint-Michel-Chef-Chef	
44	44183	Saint-Molf	Aide PLCA

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Eligibilité (Niveau de soutien*)
44	44184	Saint-Nazaire	
44	44185	Saint-Nicolas-de-Redon	
44	44187	Saint-Père-en-Retz	
44	44188	Saint-Philbert-de-Grand-Lieu	
44	44190	Saint-Sébastien-sur-Loire	
44	44191	Saint-Sulpice-des-Landes	Aide PLCA accompagnée
44	44192	Saint-Viaud	Aide PLCA
44	44193	Saint-Vincent-des-Landes	Aide PLCA
44	44194	Sautron	
44	44195	Savenay	
44	44196	Sévérac	Aide PLCA
44	44197	Sion-les-Mines	Aide PLCA
44	44199	Soudan	Aide PLCA
44	44200	Soulvache	Aide PLCA accompagnée
44	44201	Sucé-sur-Erdre	
44	44202	Teillé	Aide PLCA
44	44204	Thouaré-sur-Loire	
44	44206	Touvois	Aide PLCA
44	44207	Trans-sur-Erdre	Aide PLCA
44	44208	Treffieux	Aide PLCA accompagnée
44	44209	Treillières	
44	44210	Trignac	
44	44212	Vallet	
44	44213	Varades (commune nouvelle Loireauxence)	

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Éligibilité (Niveau de soutien*)
44	44214	Vay	Aide PLCA
44	44215	Vertou	
44	44216	Vieillevigne	
44	44217	Vigneux-de-Bretagne	
44	44218	Villepot	Aide PLCA accompagnée
44	44219	Vritz	Aide PLCA
44	44220	Vue	Aide PLCA
49	49002	Allonnes	
49	49003	Ambillou-Château (commune nouvelle Tuffalun)	Aide PLCA
49	49004	Andard (commune nouvelle Loire Authion)	
49	49005	Andigné (commune nouvelle Le Lion-d'Angers)	Aide PLCA accompagnée
49	49006	Andrézé (commune nouvelle de Beaupréau-en-Mauges)	Aide PLCA
49	49007	Angers	
49	49008	Angrie	Aide PLCA
49	49009	Antoigné	Aide PLCA accompagnée
49	49010	Armaillé	Aide PLCA accompagnée
49	49011	Artannes-sur-Thouet	Aide PLCA accompagnée
49	49012	Aubigné-sur-Layon	Aide PLCA accompagnée
49	49013	Auverse	Aide PLCA accompagnée
49	49014	Aviré	Aide PLCA accompagnée
49	49015	Avrillé	
49	49017	Baracé	Aide PLCA accompagnée
49	49018	Baugé-en-Anjou (commune nouvelle Baugé en Anjou)	
49	49019	Bauné (commune nouvelle Loire Authion)	Aide PLCA

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Eligibilité (Niveau de soutien*)
49	49020	Beaucouzé	
49	49021	Beaufort-en-Vallée (commune nouvelle Beaufort-en-Anjou)	
49	49022	Beaulieu-sur-Layon	Aide PLCA
49	49023	Beaupréau (commune nouvelle de Beaupréau-en-Mauges)	
49	49024	Beausse (commune nouvelle de Mauges-sur-Loire)	Aide PLCA accompagnée
49	49025	Beauvau (commune nouvelle Jarzé Villages)	Aide PLCA accompagnée
49	49026	Bécon-les-Granits	
49	49027	Bégrolles-en-Mauges	Aide PLCA
49	49028	Béhuard	Aide PLCA accompagnée
49	49029	Blaison-Gohier (commune nouvelle Blaison-Saint-Sulpice)	Aide PLCA
49	49030	Blou	Aide PLCA
49	49031	Bocé (commune nouvelle Baugé en Anjou)	Aide PLCA accompagnée
49	49034	Botz-en-Mauges (commune nouvelle de Mauges-sur-Loire)	Aide PLCA
49	49035	Bouchemaine	
49	49036	Bouillé-Ménard	Aide PLCA accompagnée
49	49038	Bourg-l'Évêque	Aide PLCA accompagnée
49	49039	Bourgneuf-en-Mauges (commune nouvelle de Mauges-sur-Loire)	Aide PLCA accompagnée
49	49040	Bouzillé (commune nouvelle Orée d'Anjou)	Aide PLCA
49	49041	Brain-sur-Allonnes	
49	49042	Brain-sur-l'Authion (commune nouvelle Loire Authion)	
49	49043	Brain-sur-Longuenée (commune nouvelle Erdre-en-Anjou)	Aide PLCA
49	49044	Breil	Aide PLCA accompagnée
49	49046	Brézé	Aide PLCA
49	49047	Brigné	Aide PLCA accompagnée

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Eligibilité (Niveau de soutien*)
49	49048	Brillay	Aide PLCA
49	49049	Brion (commune nouvelle Les Bois d'Anjou)	Aide PLCA
49	49050	Brissac-Quincé	
49	49051	Brissarthe	Aide PLCA accompagnée
49	49052	Broc	Aide PLCA accompagnée
49	49053	Brossay	Aide PLCA accompagnée
49	49054	Candé	
49	49055	Cantenay-Épinard	Aide PLCA
49	49056	Carbay	Aide PLCA accompagnée
49	49057	Cernusson	Aide PLCA accompagnée
49	49060	Chacé	
49	49061	Challain-la-Potherie	Aide PLCA
49	49062	Chalonnnes-sous-le-Lude	Aide PLCA accompagnée
49	49063	Chalonnnes-sur-Loire	
49	49064	Chambellay	Aide PLCA accompagnée
49	49065	Champigné	
49	49066	Champ-sur-Layon (commune nouvelle Bellevigne-en-Layon)	Aide PLCA
49	49067	Champteussé-sur-Baconne (commune nouvelle Chenillé-Champteussé)	Aide PLCA accompagnée
49	49069	Champtoceaux (commune nouvelle Orée d'Anjou)	
49	49068	Champtocé-sur-Loire	Aide PLCA
49	49070	Chanteloup-les-Bois	Aide PLCA accompagnée
49	49071	Chanzeaux (commune nouvelle de Chemillé-en-Anjou)	Aide PLCA
49	49078	Charcé-Saint-Ellier-sur-Aubance	Aide PLCA accompagnée
49	49079	Chartrené (commune nouvelle Baugé en Anjou)	Aide PLCA accompagnée

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Eligibilité (Niveau de soutien*)
49	49080	Châteauneuf-sur-Sarthe	
49	49081	Châtellais	Aide PLCA accompagnée
49	49082	Chaufonds-sur-Layon	Aide PLCA
49	49083	Chaudron-en-Mauges (commune nouvelle de Montrevault-sur-Èvre)	Aide PLCA
49	49084	Chaumont-d'Anjou (commune nouvelle Jarzé Villages)	Aide PLCA accompagnée
49	49086	Chavagnes	Aide PLCA
49	49087	Chavaignes	Aide PLCA accompagnée
49	49088	Chazé-Henry	Aide PLCA
49	49089	Chazé-sur-Argos	Aide PLCA
49	49090	Cheffes	Aide PLCA
49	49091	Chemellier	Aide PLCA accompagnée
49	49092	Chemillé-Melay (commune nouvelle de Chemillé-en-Anjou)	
49	49093	Chemiré-sur-Sarthe (commune nouvelle Morannes-sur-Sarthe)	Aide PLCA accompagnée
49	49094	Chênehutte-Trèves-Cunault (commune nouvelle Gennes-Val de Loire)	Aide PLCA
49	49095	Chenillé-Changé (commune nouvelle Chenillé-Champteussé)	Aide PLCA accompagnée
49	49096	Cherré	Aide PLCA accompagnée
49	49097	Cheviré-le-Rouge (commune nouvelle Baugé en Anjou)	Aide PLCA
49	49098	Chigné	Aide PLCA accompagnée
49	49099	Cholet	
49	49100	Cizay-la-Madeleine	Aide PLCA accompagnée
49	49101	Clefs-Val d'Anjou (commune nouvelle Baugé en Anjou)	Aide PLCA
49	49102	Cléré-sur-Layon	Aide PLCA accompagnée
49	49103	Combrée	
49	49104	Concourson-sur-Layon	Aide PLCA accompagnée

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Eligibilité (Niveau de soutien*)
49	49105	Contigné	Aide PLCA accompagnée
49	49106	Corné (commune nouvelle Loire Authion)	
49	49107	Cornillé-les-Caves	Aide PLCA accompagnée
49	49109	Coron	Aide PLCA
49	49110	Corzé	
49	49111	Cossé-d'Anjou (commune nouvelle de Chemillé-en-Anjou)	Aide PLCA accompagnée
49	49113	Courchamps	Aide PLCA accompagnée
49	49114	Courléon	Aide PLCA accompagnée
49	49115	Coutures	Aide PLCA accompagnée
49	49116	Cuon (commune nouvelle Baugé en Anjou)	Aide PLCA accompagnée
49	49119	Daumeray	Aide PLCA
49	49120	Denée	Aide PLCA
49	49121	Dénezé-sous-Doué	Aide PLCA accompagnée
49	49122	Dénezé-sous-le-Lude	Aide PLCA accompagnée
49	49123	Distré	
49	49125	Doué-la-Fontaine	
49	49126	Drain (commune nouvelle Orée d'Anjou)	Aide PLCA
49	49127	Durtal	
49	49128	Échemiré (commune nouvelle Baugé en Anjou)	Aide PLCA accompagnée
49	49129	Écouflant	
49	49130	Écuillé	Aide PLCA accompagnée
49	49131	Épieds	Aide PLCA accompagnée
49	49132	Étriché	Aide PLCA
49	49133	Faveraye-Mâchelles (commune nouvelle Bellevigne-en-Layon)	Aide PLCA accompagnée

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Eligibilité (Niveau de soutien*)
49	49134	Faye-d'Anjou (commune nouvelle Bellevigne-en-Layon)	Aide PLCA
49	49135	Feneu	Aide PLCA
49	49138	Fontaine-Guérin (commune nouvelle Les Bois d'Anjou)	Aide PLCA
49	49139	Fontaine-Milon (commune nouvelle Mazé-Milon)	Aide PLCA accompagnée
49	49140	Fontevraud-l'Abbaye	Aide PLCA
49	49141	Forges	Aide PLCA accompagnée
49	49143	Fougeré (commune nouvelle Baugé en Anjou)	Aide PLCA
49	49144	Freigné	Aide PLCA
49	49147	Gée (commune nouvelle Beaufort-en-Anjou)	Aide PLCA accompagnée
49	49148	Gené (commune nouvelle Erdre-en-Anjou)	Aide PLCA accompagnée
49	49149	Gennes (commune nouvelle Gennes-Val de Loire)	
49	49150	Genneteil	Aide PLCA accompagnée
49	49151	Gesté (commune nouvelle de Beaupréau-en-Mauges)	
49	49154	Grézillé (commune nouvelle Gennes-Val de Loire)	Aide PLCA accompagnée
49	49155	Grez-Neuville	
49	49156	Grugé-l'Hôpital	Aide PLCA accompagnée
49	49159	Huillé	Aide PLCA accompagnée
49	49160	Ingrandes (commune nouvelle Ingrandes-Le Fresne sur Loire)	
49	49162	Jallais (commune nouvelle de Beaupréau-en-Mauges)	
49	49163	Jarzé (commune nouvelle Jarzé Villages)	Aide PLCA
49	49167	Juigné-sur-Loire	Aide PLCA
49	49170	Juvardeil	Aide PLCA
49	49032	La Bohalle (commune nouvelle Loire Authion)	Aide PLCA
49	49033	La Boissière-sur-Èvre (commune nouvelle de Montrevault-sur-Èvre)	Aide PLCA accompagnée

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Eligibilité (Niveau de soutien*)
49	49045	La Breille-les-Pins	Aide PLCA accompagnée
49	49072	La Chapelle-du-Genêt (commune nouvelle de Beaupréau-en-Mauges)	Aide PLCA
49	49073	La Chapelle-Hullin	Aide PLCA accompagnée
49	49074	La Chapelle-Rousselin (commune nouvelle de Chemillé-en-Anjou)	Aide PLCA accompagnée
49	49075	La Chapelle-Saint-Florent (commune nouvelle de Mauges-sur-Loire)	Aide PLCA
49	49076	La Chapelle-Saint-Laud	Aide PLCA accompagnée
49	49077	La Chapelle-sur-Oudon	Aide PLCA accompagnée
49	49085	La Chaussaire (commune nouvelle de Montrevault-sur-Èvre)	Aide PLCA
49	49108	La Cornuaille	Aide PLCA
49	49117	La Daguinière (commune nouvelle Loire Authion)	Aide PLCA
49	49136	La Ferrière-de-Flée	Aide PLCA accompagnée
49	49142	La Fosse-de-Tigné (commune nouvelle Lys-Haut-Layon)	Aide PLCA accompagnée
49	49161	La Jaille-Yvon	Aide PLCA accompagnée
49	49165	La Jubaudière (commune nouvelle de Beaupréau-en-Mauges)	Aide PLCA
49	49169	La Jumellière (commune nouvelle de Chemillé-en-Anjou)	Aide PLCA
49	49171	La Lande-Chasles	Aide PLCA accompagnée
49	49196	La Meignanne (commune nouvelle Longuenée-en-Anjou)	Aide PLCA
49	49200	La Membrolle-sur-Longuenée (commune nouvelle Longuenée-en-Anjou)	
49	49201	La Ménitric	
49	49237	La Pellerine	Aide PLCA accompagnée
49	49240	La Plaine	Aide PLCA
49	49243	La Poitevinière (commune nouvelle de Beaupréau-en-Mauges)	Aide PLCA
49	49244	La Pommeraye (commune nouvelle de Mauges-sur-Loire)	
49	49247	La Possonnière	Aide PLCA

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Éligibilité (Niveau de soutien*)
49	49249	La Pouéze (commune nouvelle Erdre-en-Anjou)	Aide PLCA
49	49250	La Prévrière	Aide PLCA accompagnée
49	49258	La Renaudière (commune nouvelle de Sèvremoine)	Aide PLCA
49	49260	La Romagne	Aide PLCA
49	49325	La Salle-de-Vihiers (commune nouvelle de Chemillé-en-Anjou)	Aide PLCA
49	49324	La Salle-et-Chapelle-Aubry (commune nouvelle de Montrevault-sur-Èvre)	Aide PLCA
49	49332	La Séguinière	
49	49343	La Tessoualle	
49	49351	La Tourlandry (commune nouvelle de Chemillé-en-Anjou)	Aide PLCA
49	49360	La Varenne (commune nouvelle Orée d'Anjou)	
49	49172	Landemont (commune nouvelle Orée d'Anjou)	Aide PLCA
49	49173	Lasse	Aide PLCA accompagnée
49	49037	Le Bourg-d'Iré	Aide PLCA
49	49112	Le Coudray-Macouard	Aide PLCA
49	49137	Le Fief-Sauvin (commune nouvelle de Montrevault-sur-Èvre)	Aide PLCA
49	44060	Le Fresne-sur-Loire (commune nouvelle Ingrandes-Le Fresne sur Loire)	Aide PLCA
49	49145	Le Fuiet (commune nouvelle de Montrevault-sur-Èvre)	Aide PLCA
49	49157	Le Guédeniau (commune nouvelle Baugé en Anjou)	Aide PLCA accompagnée
49	49176	Le Lion-d'Angers (commune nouvelle Le Lion-d'Angers)	
49	49179	Le Longeron (commune nouvelle de Sèvremoine)	Aide PLCA
49	49183	Le Louroux-Béconnais	
49	49190	Le Marillais (commune nouvelle de Mauges-sur-Loire)	Aide PLCA
49	49193	Le May-sur-Èvre	
49	49204	Le Mesnil-en-Vallée (commune nouvelle de Mauges-sur-Loire)	Aide PLCA

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Éligibilité (Niveau de soutien*)
49	49239	Le Pin-en-Mauges (commune nouvelle de Beaupréau-en-Mauges)	Aide PLCA
49	49241	Le Plessis-Grammoire	
49	49242	Le Plessis-Macé (commune nouvelle Longuenée-en-Anjou)	Aide PLCA
49	49252	Le Puiset-Doré (commune nouvelle de Montrevault-sur-Èvre)	Aide PLCA
49	49253	Le Puy-Notre-Dame	Aide PLCA
49	49346	Le Thourell (commune nouvelle Gennes-Val de Loire)	Aide PLCA accompagnée
49	49354	Le Tremblay	Aide PLCA accompagnée
49	49001	Les Alleuds	Aide PLCA
49	49058	Les Cerqueux	Aide PLCA
49	49059	Les Cerqueux-sous-Passavant (commune nouvelle Lys-Haut-Layon)	Aide PLCA accompagnée
49	49246	Les Ponts-de-Cé	
49	49257	Les Rairies	Aide PLCA
49	49261	Les Rosiers-sur-Loire	Aide PLCA
49	49359	Les Ulmes	Aide PLCA accompagnée
49	49365	Les Verchers-sur-Layon	Aide PLCA
49	49174	Lézigné	Aide PLCA accompagnée
49	49158	L'Hôtellerie-de-Flée	Aide PLCA accompagnée
49	49175	Linières-Bouton	Aide PLCA accompagnée
49	49177	Liré (commune nouvelle Orée d'Anjou)	Aide PLCA
49	49178	Loiré	Aide PLCA
49	49180	Longué-Jumelles	
49	49181	Louerre (commune nouvelle Tuffalun)	Aide PLCA accompagnée
49	49182	Louresse-Rochemenier	Aide PLCA
49	49184	Louvaines	Aide PLCA accompagnée

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Eligibilité (Niveau de soutien*)
49	49185	Lué-en-Baugeois (commune nouvelle Jarzé Villages)	Aide PLCA accompagnée
49	49186	Luigné	Aide PLCA accompagnée
49	49187	Marans	Aide PLCA accompagnée
49	49188	Marcé	Aide PLCA
49	49189	Marigné	Aide PLCA accompagnée
49	49191	Martigné-Briand	Aide PLCA
49	49192	Maulévrier	
49	49194	Mazé (commune nouvelle Mazé-Milon)	
49	49195	Mazières-en-Mauges	Aide PLCA
49	49198	Meigné	Aide PLCA accompagnée
49	49197	Meigné-le-Vicomte	Aide PLCA accompagnée
49	49202	Méon	Aide PLCA accompagnée
49	49205	Miré	Aide PLCA
49	49206	Montfaucon-Montigné (commune nouvelle de Sèvremoine)	
49	49207	Montfort	Aide PLCA accompagnée
49	49208	Montguillon	Aide PLCA accompagnée
49	49209	Montigné-lès-Rairies	Aide PLCA accompagnée
49	49211	Montilliers	Aide PLCA
49	49212	Montjean-sur-Loire (commune nouvelle de Mauges-sur-Loire)	
49	49215	Montreuil-Bellay	
49	49214	Montreuil-Juigné	
49	49216	Montreuil-sur-Loir	Aide PLCA accompagnée
49	49217	Montreuil-sur-Maine	Aide PLCA accompagnée
49	49218	Montrevault (commune nouvelle de Montrevault-sur-Èvre)	

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Eligibilité (Niveau de soutien*)
49	49219	Montsoreau	Aide PLCA accompagnée
49	49220	Morannes (commune nouvelle Morannes-sur-Sarthe)	Aide PLCA
49	49221	Mouliherne	Aide PLCA
49	49222	Mozé-sur-Louet	Aide PLCA
49	49223	Mûrs-Erigné	
49	49224	Neuillé	Aide PLCA
49	49225	Neuvy-en-Mauges (commune nouvelle de Chemillé-en-Anjou)	Aide PLCA
49	49226	Noëllet	Aide PLCA accompagnée
49	49227	Notre-Dame-d'Allençon	Aide PLCA accompagnée
49	49228	Noyant	
49	49229	Noyant-la-Gravoyère	
49	49230	Noyant-la-Plaine (commune nouvelle Tuffalun)	Aide PLCA accompagnée
49	49231	Nuaillé	Aide PLCA
49	49232	Nueil-sur-Layon (commune nouvelle Lys-Haut-Layon)	Aide PLCA
49	49233	Nyoiseau	Aide PLCA
49	49234	Parçay-les-Pins	Aide PLCA
49	49235	Parnay	Aide PLCA accompagnée
49	49236	Passavant-sur-Layon	Aide PLCA accompagnée
49	49238	Pellouailles-les-Vignes (commune nouvelle Verrières-en-Anjou)	
49	49248	Pouancé	
49	49251	Pruillé (commune nouvelle Longuenée-en-Anjou)	Aide PLCA accompagnée
49	49254	Querré	Aide PLCA accompagnée
49	49256	Rablay-sur-Layon (commune nouvelle Bellevigne-en-Layon)	Aide PLCA accompagnée
49	49259	Rochefort-sur-Loire	Aide PLCA

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Eligibilité (Niveau de soutien*)
49	49262	Rou-Marson	Aide PLCA accompagnée
49	49263	Roussay (commune nouvelle de Sèvremoine)	Aide PLCA
49	49264	Saint-André-de-la-Marche (commune nouvelle de Sèvremoine)	
49	49265	Saint-Aubin-de-Luigné (commune nouvelle Val-du-Layon)	Aide PLCA
49	49266	Saint-Augustin-des-Bois	Aide PLCA
49	49267	Saint-Barthélemy-d'Anjou	
49	49269	Saint-Christophe-du-Bois	Aide PLCA
49	49270	Saint-Christophe-la-Couperie (commune nouvelle Orée d'Anjou)	Aide PLCA accompagnée
49	49271	Saint-Clément-de-la-Place	Aide PLCA
49	49272	Saint-Clément-des-Levées	Aide PLCA
49	49273	Saint-Crespin-sur-Moine (commune nouvelle de Sèvremoine)	Aide PLCA
49	49274	Saint-Cyr-en-Bourg	Aide PLCA
49	49268	Sainte-Christine (commune nouvelle de Chemillé-en-Anjou)	Aide PLCA accompagnée
49	49277	Sainte-Gemmes-d'Andigné	
49	49278	Sainte-Gemmes-sur-Loire	
49	49276	Saint-Florent-le-Vieil (commune nouvelle de Mauges-sur-Loire)	
49	49281	Saint-Georges-des-Gardes (commune nouvelle de Chemillé-en-Anjou)	Aide PLCA
49	49279	Saint-Georges-des-Sept-Voies (commune nouvelle Gennes-Val de Loire)	Aide PLCA accompagnée
49	49280	Saint-Georges-du-Bois (commune nouvelle Les Bois d'Anjou)	Aide PLCA accompagnée
49	49282	Saint-Georges-sur-Layon	Aide PLCA
49	49283	Saint-Georges-sur-Loire	
49	49284	Saint-Germain-des-Prés	Aide PLCA
49	49285	Saint-Germain-sur-Moine (commune nouvelle de Sèvremoine)	Aide PLCA
49	49288	Saint-Jean-de-la-Croix	Aide PLCA accompagnée

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Éligibilité (Niveau de soutien*)
49	49289	Saint-Jean-de-Linières	
49	49290	Saint-Jean-des-Mauvrets	Aide PLCA
49	49291	Saint-Just-sur-Dive	Aide PLCA accompagnée
49	49292	Saint-Lambert-du-Lattay (commune nouvelle Val-du-Layon)	Aide PLCA
49	49294	Saint-Lambert-la-Potherie	Aide PLCA
49	49295	Saint-Laurent-de-la-Plaine (commune nouvelle de Mauges-sur-Loire)	Aide PLCA
49	49296	Saint-Laurent-des-Autels (commune nouvelle Orée d'Anjou)	Aide PLCA
49	49297	Saint-Laurent-du-Mottay (commune nouvelle de Mauges-sur-Loire)	Aide PLCA accompagnée
49	49298	Saint-Léger-des-Bois	Aide PLCA
49	49299	Saint-Léger-sous-Cholet	
49	49300	Saint-Lézin (commune nouvelle de Chemillé-en-Anjou)	Aide PLCA accompagnée
49	49302	Saint-Macaire-du-Bois	Aide PLCA accompagnée
49	49301	Saint-Macaire-en-Mauges (commune nouvelle de Sèvremoine)	
49	49304	Saint-Martin-de-la-Place	Aide PLCA
49	49305	Saint-Martin-du-Bois	Aide PLCA
49	49306	Saint-Martin-du-Fouilloux	Aide PLCA
49	49307	Saint-Mathurin-sur-Loire (commune nouvelle Loire Authion)	Aide PLCA
49	49308	Saint-Melaine-sur-Aubance	Aide PLCA
49	49309	Saint-Michel-et-Charveaux	Aide PLCA accompagnée
49	49310	Saint-Paul-du-Bois	Aide PLCA accompagnée
49	49311	Saint-Philbert-du-Peuple	Aide PLCA
49	49312	Saint-Philbert-en-Mauges (commune nouvelle de Beaupréau-en-Mauges)	Aide PLCA accompagnée
49	49313	Saint-Pierre-Montlimart (commune nouvelle de Montrevault-sur-Èvre)	
49	49314	Saint-Quentin-en-Mauges (commune nouvelle de Montrevault-sur-Èvre)	Aide PLCA

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Éligibilité (Niveau de soutien*)
49	49315	Saint-Quentin-lès-Beaurepaire (commune nouvelle Baugé en Anjou)	Aide PLCA accompagnée
49	49316	Saint-Rémy-en-Mauges (commune nouvelle de Montrevault-sur-Èvre)	Aide PLCA
49	49317	Saint-Rémy-la-Varenne	Aide PLCA
49	49318	Saint-Saturnin-sur-Loire	Aide PLCA
49	49319	Saint-Sauveur-de-Flée	Aide PLCA accompagnée
49	49320	Saint-Sauveur-de-Landemont (commune nouvelle Orée d'Anjou)	Aide PLCA accompagnée
49	49321	Saint-Sigismond	Aide PLCA accompagnée
49	49322	Saint-Sulpice (commune nouvelle Blaison-Saint-Sulpice)	Aide PLCA accompagnée
49	49323	Saint-Sylvain-d'Anjou (commune nouvelle Verrières-en-Anjou)	
49	49326	Sarrigné	
49	49327	Saulgé-l'Hôpital	Aide PLCA accompagnée
49	49328	Saumur	
49	49329	Savennières	Aide PLCA
49	49330	Sceaux-d'Anjou	Aide PLCA
49	49331	Segré	
49	49333	Seiches-sur-le-Loir	Aide PLCA
49	49334	Sermaise	Aide PLCA accompagnée
49	49335	Soeudres	Aide PLCA accompagnée
49	49336	Somloire	Aide PLCA
49	49337	Soucelles	
49	49338	Soulaines-sur-Aubance	Aide PLCA
49	49339	Soulaire-et-Bourg	Aide PLCA accompagnée
49	49341	Souzay-Champigny	Aide PLCA accompagnée
49	49342	Tancoigné (commune nouvelle Lys-Haut-Layon)	Aide PLCA accompagnée

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Eligibilité (Niveau de soutien*)
49	49344	Thorigné-d'Anjou	Aide PLCA
49	49345	Thouarcé (commune nouvelle Bellevigne-en-Layon)	
49	49347	Tiercé	
49	49348	Tigné (commune nouvelle Lys-Haut-Layon)	Aide PLCA
49	49349	Tillières (commune nouvelle de Sèvremoine)	Aide PLCA
49	49350	Torfou (commune nouvelle de Sèvremoine)	Aide PLCA
49	49352	Toutlemonde	Aide PLCA
49	49353	Trélazé	
49	49355	Trémentines	
49	49356	Trémont (commune nouvelle Lys-Haut-Layon)	Aide PLCA accompagnée
49	49358	Turquant	Aide PLCA accompagnée
49	49153	Valanjou (commune nouvelle de Chemillé-en-Anjou)	Aide PLCA
49	49361	Varennes-sur-Loire	Aide PLCA
49	49362	Varrains	
49	49363	Vauchrétien	Aide PLCA
49	49364	Vaudelnay	Aide PLCA
49	49366	Vergonnes	Aide PLCA accompagnée
49	49368	Vernantes	Aide PLCA
49	49367	Vern-d'Anjou (commune nouvelle Erdre-en-Anjou)	
49	49369	Vernoil-le-Fourrier	
49	49370	Verrie	Aide PLCA accompagnée
49	49371	Veziens	Aide PLCA
49	49373	Vihiers (commune nouvelle Lys-Haut-Layon)	
49	49374	Villebernier	Aide PLCA

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Eligibilité (Niveau de soutien*)
49	49375	Villedieu-la-Blouère (commune nouvelle de Beaupréau-en-Mauges)	
49	49376	Villemoisin	Aide PLCA accompagnée
49	49377	Villevêque	
49	49378	Vivy	Aide PLCA
49	49381	Yzernay	Aide PLCA
53	53001	Ahuillé	Aide PLCA
53	53002	Alexain	Aide PLCA accompagnée
53	53003	Ambrières-les-Vallées	
53	53004	Ampoigné	Aide PLCA accompagnée
53	53005	Andouillé	
53	53006	Argenton-Notre-Dame	Aide PLCA accompagnée
53	53007	Argentré	
53	53008	Aron	Aide PLCA
53	53009	Arquenay	Aide PLCA accompagnée
53	53010	Assé-le-Bérenger	Aide PLCA accompagnée
53	53011	Astillé	Aide PLCA accompagnée
53	53012	Athée	Aide PLCA accompagnée
53	53013	Averton	Aide PLCA accompagnée
53	53014	Azé	
53	53016	Bais	
53	53017	Ballée	Aide PLCA accompagnée
53	53018	Ballots	Aide PLCA
53	53019	Bannes	Aide PLCA accompagnée
53	53025	Bazougers	Aide PLCA

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Eligibilité (Niveau de soutien*)
53	53026	Beaulieu-sur-Oudon	Aide PLCA accompagnée
53	53027	Beaumont-Pied-de-Boeuf	Aide PLCA accompagnée
53	53028	Belgeard	Aide PLCA accompagnée
53	53029	Bierné	Aide PLCA accompagnée
53	53032	Blandouet	Aide PLCA accompagnée
53	53034	Bonchamp-lès-Laval	
53	53035	Bouchamps-lès-Craon	Aide PLCA accompagnée
53	53036	Bouère	Aide PLCA
53	53037	Bouessay	Aide PLCA
53	53038	Boulay-les-Ifs	Aide PLCA accompagnée
53	53040	Bourgon	Aide PLCA accompagnée
53	53041	Brains-sur-les-Marches	Aide PLCA accompagnée
53	53042	Brecé	Aide PLCA
53	53043	Brée	Aide PLCA accompagnée
53	53047	Careilles	Aide PLCA accompagnée
53	53048	Chailland	Aide PLCA
53	53049	Châlons-du-Maine	Aide PLCA accompagnée
53	53050	Chammes (commune nouvelle Sainte-Suzanne-et-Chammes)	Aide PLCA accompagnée
53	53051	Champéon	Aide PLCA accompagnée
53	53052	Champfrémont	Aide PLCA accompagnée
53	53053	Champgenéteux	Aide PLCA accompagnée
53	53054	Changé	
53	53055	Chantrigné	Aide PLCA accompagnée
53	53061	Charchigné	Aide PLCA accompagnée

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Eligibilité (Niveau de soutien*)
53	53062	Château-Gontier	
53	53063	Châtelain	Aide PLCA accompagnée
53	53064	Châtillon-sur-Colmont	Aide PLCA
53	53065	Châtres-la-Forêt	Aide PLCA
53	53066	Chemazé	Aide PLCA
53	53067	Chémeré-le-Roi	Aide PLCA accompagnée
53	53068	Chérancé	Aide PLCA accompagnée
53	53069	Chevaigné-du-Maine	Aide PLCA accompagnée
53	53071	Colombiers-du-Plessis	Aide PLCA accompagnée
53	53072	Commer	Aide PLCA
53	53073	Congrier	Aide PLCA
53	53074	Contest	Aide PLCA
53	53075	Cosmes	Aide PLCA accompagnée
53	53076	Cossé-en-Champagne	Aide PLCA accompagnée
53	53077	Cossé-le-Vivien	Aide PLCA
53	53078	Coudray	Aide PLCA
53	53079	Couesmes-Vaucé	Aide PLCA accompagnée
53	53080	Couptrain	Aide PLCA accompagnée
53	53082	Courbeville	Aide PLCA accompagnée
53	53083	Courcité	Aide PLCA
53	53084	Craon	
53	53085	Crennes-sur-Fraubée	Aide PLCA accompagnée
53	53088	Cuillé	Aide PLCA
53	53089	Daon	Aide PLCA accompagnée

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Eligibilité (Niveau de soutien*)
53	53090	Denazé	Aide PLCA accompagnée
53	53091	Désertines	Aide PLCA accompagnée
53	53092	Deux-Évailles	Aide PLCA accompagnée
53	53094	Entrammes	Aide PLCA
53	53095	Épineux-le-Seguin	Aide PLCA accompagnée
53	53096	Ernée	
53	53097	Évron	
53	53098	Fontaine-Couverte	Aide PLCA accompagnée
53	53099	Forcé	Aide PLCA
53	53100	Fougerolles-du-Plessis	
53	53101	Fromentières	Aide PLCA
53	53102	Gastines	Aide PLCA accompagnée
53	53104	Gennes-sur-Glaize	Aide PLCA
53	53105	Gesnes	Aide PLCA accompagnée
53	53106	Gesvres	Aide PLCA accompagnée
53	53107	Gorron	
53	53109	Grazay	Aide PLCA accompagnée
53	53110	Grez-en-Bouère	Aide PLCA
53	53113	Hambers	Aide PLCA accompagnée
53	53114	Hardanges	Aide PLCA accompagnée
53	53115	Hercé	Aide PLCA accompagnée
53	53117	Houssay	Aide PLCA accompagnée
53	53120	Izé	Aide PLCA accompagnée
53	53121	Javron-les-Chapelles	Aide PLCA

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Éligibilité (Niveau de soutien*)
53	53122	Jublains	Aide PLCA accompagnée
53	53123	Juvigné	Aide PLCA
53	53015	La Baconnière	Aide PLCA
53	53021	La Bazoge-Montpinçon	Aide PLCA
53	53022	La Bazouge-de-Chemeré	Aide PLCA accompagnée
53	53023	La Bazouge-des-Alleux	Aide PLCA accompagnée
53	53031	La Bigottière	Aide PLCA accompagnée
53	53033	La Boissière	Aide PLCA accompagnée
53	53045	La Brûlatte	Aide PLCA accompagnée
53	53056	La Chapelle-Anthenaise	Aide PLCA
53	53057	La Chapelle-au-Riboul	Aide PLCA accompagnée
53	53058	La Chapelle-Craonnaise	Aide PLCA accompagnée
53	53059	La Chapelle-Rainsouin	Aide PLCA accompagnée
53	53086	La Croixille	Aide PLCA accompagnée
53	53087	La Cropte	Aide PLCA accompagnée
53	53093	La Dorée	Aide PLCA accompagnée
53	53108	La Gravelle	Aide PLCA accompagnée
53	53111	La Haie-Traversaine	Aide PLCA accompagnée
53	53173	La Pallu	Aide PLCA accompagnée
53	53177	La Pellerine	Aide PLCA accompagnée
53	53191	La Roë	Aide PLCA accompagnée
53	53192	La Rouaudière	Aide PLCA accompagnée
53	53258	La Selle-Craonnaise	Aide PLCA
53	53124	Laigné	Aide PLCA

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Eligibilité (Niveau de soutien*)
53	53125	Landivy	Aide PLCA
53	53126	Larchamp	Aide PLCA
53	53127	Lassay-les-Châteaux	
53	53128	Laubrières	Aide PLCA accompagnée
53	53129	Launay-Villiers	Aide PLCA accompagnée
53	53130	Laval	
53	53030	Le Bignon-du-Maine	Aide PLCA accompagnée
53	53039	Le Bourgneuf-la-Forêt	
53	53046	Le Buret	Aide PLCA accompagnée
53	53103	Le Genest-Saint-Isle	Aide PLCA
53	53112	Le Ham	Aide PLCA accompagnée
53	53116	Le Horps	Aide PLCA accompagnée
53	53118	Le Housseau-Brétignolles	Aide PLCA accompagnée
53	53176	Le Pas	Aide PLCA accompagnée
53	53190	Le Ribay	Aide PLCA accompagnée
53	53131	Lesbois	Aide PLCA accompagnée
53	53132	Levaré	Aide PLCA accompagnée
53	53119	L'Huisserie	
53	53133	Lignières-Orgères	Aide PLCA
53	53134	Livet	Aide PLCA accompagnée
53	53135	Livré-la-Touche	Aide PLCA accompagnée
53	53136	Loigné-sur-Mayenne	Aide PLCA
53	53137	Loiron (commune nouvelle Loiron-Ruillé)	
53	53138	Longuefuye	Aide PLCA accompagnée

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Eligibilité (Niveau de soutien*)
53	53139	Loupfougères	Aide PLCA accompagnée
53	53140	Louverné	
53	53141	Louvigné	Aide PLCA
53	53142	Madré	Aide PLCA accompagnée
53	53143	Maisoncelles-du-Maine	Aide PLCA accompagnée
53	53144	Marcillé-la-Ville	Aide PLCA
53	53145	Marigné-Peuton	Aide PLCA accompagnée
53	53146	Martigné-sur-Mayenne	Aide PLCA
53	53147	Mayenne	
53	53148	Mée	Aide PLCA accompagnée
53	53150	Ménil	Aide PLCA
53	53151	Méral	Aide PLCA
53	53152	Meslay-du-Maine	
53	53153	Mézangers	Aide PLCA accompagnée
53	53154	Montaudin	Aide PLCA
53	53155	Montenay	Aide PLCA
53	53156	Montflours	Aide PLCA accompagnée
53	53157	Montigné-le-Brillant	Aide PLCA
53	53158	Montjean	Aide PLCA
53	53159	Montourtier	Aide PLCA accompagnée
53	53160	Montreuil-Poulay	Aide PLCA accompagnée
53	53161	Montsûrs	
53	53162	Moulay	Aide PLCA
53	53163	Neau	Aide PLCA accompagnée

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Éligibilité (Niveau de soutien*)
53	53164	Neuilly-le-Vendin	Aide PLCA accompagnée
53	53165	Niaflès	Aide PLCA accompagnée
53	53168	Nuillé-sur-Vicoin	Aide PLCA
53	53170	Oisseau	Aide PLCA
53	53169	Olivet	Aide PLCA accompagnée
53	53172	Origné	Aide PLCA accompagnée
53	53174	Parigné-sur-Braye	Aide PLCA
53	53175	Parné-sur-Roc	Aide PLCA
53	53178	Peuton	Aide PLCA accompagnée
53	53179	Placé	Aide PLCA accompagnée
53	53180	Pommerieux	Aide PLCA accompagnée
53	53181	Pontmain	Aide PLCA accompagnée
53	53182	Port-Brillet	Aide PLCA
53	53184	Préaux	Aide PLCA accompagnée
53	53185	Pré-en-Pail (commune nouvelle Pré-en-Pail-Saint-Samson)	
53	53186	Quelaines-Saint-Gault	Aide PLCA
53	53187	Ravigny	Aide PLCA accompagnée
53	53188	Renazé	
53	53189	Rennes-en-Grenouilles	Aide PLCA accompagnée
53	53193	Ruillé-Froid-Fonds	Aide PLCA accompagnée
53	53194	Ruillé-le-Gravelais (commune nouvelle Loiron-Ruillé)	Aide PLCA
53	53195	Sacé	Aide PLCA accompagnée
53	53196	Saint-Aignan-de-Couptrain	Aide PLCA accompagnée
53	53197	Saint-Aignan-sur-Roë	Aide PLCA

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Eligibilité (Niveau de soutien*)
53	53198	Saint-Aubin-du-Désert	Aide PLCA accompagnée
53	53199	Saint-Aubin-Fosse-Louvain	Aide PLCA accompagnée
53	53200	Saint-Baudelle	Aide PLCA
53	53201	Saint-Berthevin	
53	53202	Saint-Berthevin-la-Tannière	Aide PLCA accompagnée
53	53203	Saint-Brice	Aide PLCA accompagnée
53	53204	Saint-Calais-du-Désert	Aide PLCA accompagnée
53	53205	Saint-Cénére	Aide PLCA accompagnée
53	53206	Saint-Charles-la-Forêt	Aide PLCA accompagnée
53	53207	Saint-Christophe-du-Luat	Aide PLCA accompagnée
53	53208	Saint-Cyr-en-Pail	Aide PLCA accompagnée
53	53209	Saint-Cyr-le-Gravelais	Aide PLCA accompagnée
53	53210	Saint-Denis-d'Anjou	Aide PLCA
53	53211	Saint-Denis-de-Gastines	Aide PLCA
53	53212	Saint-Denis-du-Maine	Aide PLCA accompagnée
53	53218	Sainte-Gemmes-le-Robert	Aide PLCA
53	53213	Saint-Ellier-du-Maine	Aide PLCA accompagnée
53	53235	Sainte-Marie-du-Bois	Aide PLCA accompagnée
53	53214	Saint-Erblon	Aide PLCA accompagnée
53	53255	Sainte-Suzanne (commune nouvelle Sainte-Suzanne-et-Chammes)	Aide PLCA
53	53215	Saint-Fort	
53	53216	Saint-Fraimbault-de-Prières	Aide PLCA
53	53219	Saint-Georges-Buttavent	Aide PLCA
53	53220	Saint-Georges-le-Flécharde	Aide PLCA accompagnée

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Eligibilité (Niveau de soutien*)
53	53221	Saint-Georges-sur-Erve	Aide PLCA accompagnée
53	53222	Saint-Germain-d'Anxure	Aide PLCA accompagnée
53	53223	Saint-Germain-de-Coulamer	Aide PLCA accompagnée
53	53224	Saint-Germain-le-Fouilloux	Aide PLCA
53	53225	Saint-Germain-le-Guillaume	Aide PLCA accompagnée
53	53226	Saint-Hilaire-du-Maine	Aide PLCA
53	53228	Saint-Jean-sur-Erve	Aide PLCA accompagnée
53	53229	Saint-Jean-sur-Mayenne	Aide PLCA
53	53230	Saint-Julien-du-Terroux	Aide PLCA accompagnée
53	53231	Saint-Laurent-des-Mortiers	Aide PLCA accompagnée
53	53232	Saint-Léger	Aide PLCA accompagnée
53	53233	Saint-Loup-du-Dorat	Aide PLCA accompagnée
53	53234	Saint-Loup-du-Gast	Aide PLCA accompagnée
53	53236	Saint-Mars-du-Désert	Aide PLCA accompagnée
53	53237	Saint-Mars-sur-Colmont	Aide PLCA accompagnée
53	53238	Saint-Mars-sur-la-Futaie	Aide PLCA accompagnée
53	53239	Saint-Martin-de-Connée	Aide PLCA accompagnée
53	53240	Saint-Martin-du-Limet	Aide PLCA accompagnée
53	53241	Saint-Michel-de-Feins	Aide PLCA accompagnée
53	53242	Saint-Michel-de-la-Roë	Aide PLCA accompagnée
53	53243	Saint-Ouën-des-Toits	Aide PLCA
53	53244	Saint-Ouën-des-Vallons	Aide PLCA accompagnée
53	53245	Saint-Pierre-des-Landes	Aide PLCA
53	53246	Saint-Pierre-des-Nids	

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Eligibilité (Niveau de soutien*)
53	53247	Saint-Pierre-la-Cour	
53	53248	Saint-Pierre-sur-Erve	Aide PLCA accompagnée
53	53249	Saint-Pierre-sur-Orthe	Aide PLCA accompagnée
53	53250	Saint-Poix	Aide PLCA accompagnée
53	53251	Saint-Quentin-les-Anges	Aide PLCA accompagnée
53	53252	Saint-Samson (commune nouvelle Pré-en-Pail-Saint-Samson)	Aide PLCA accompagnée
53	53253	Saint-Saturnin-du-Limet	Aide PLCA accompagnée
53	53254	Saint-Sulpice	Aide PLCA accompagnée
53	53256	Saint-Thomas-de-Courceriers	Aide PLCA accompagnée
53	53257	Saulges	Aide PLCA accompagnée
53	53259	Senonnes	Aide PLCA accompagnée
53	53260	Simplé	Aide PLCA accompagnée
53	53261	Soucé	Aide PLCA accompagnée
53	53262	Soulgé-sur-Ouette	Aide PLCA
53	53264	Thorigné-en-Charnie	Aide PLCA accompagnée
53	53263	Thuboeuf	Aide PLCA accompagnée
53	53265	Torcé-Viviers-en-Charnie	Aide PLCA accompagnée
53	53266	Trans	Aide PLCA accompagnée
53	53267	Vaiges	
53	53269	Vautorte	Aide PLCA accompagnée
53	53270	Vieuvy	Aide PLCA accompagnée
53	53271	Villaines-la-Juhel	
53	53272	Villepail	Aide PLCA accompagnée
53	53273	Villiers-Charlemagne	Aide PLCA

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Eligibilité (Niveau de soutien*)
53	53274	Vimarcé	Aide PLCA accompagnée
53	53276	Voutré	Aide PLCA
72	72001	Aigné	Aide PLCA
72	72002	Aillières-Beauvoir	Aide PLCA accompagnée
72	72003	Allonnes	
72	72004	Amné	Aide PLCA accompagnée
72	72005	Ancinnes	Aide PLCA
72	72006	Arçonnay	
72	72007	Ardenay-sur-Mérize	Aide PLCA accompagnée
72	72008	Arnage	
72	72009	Arthezé	Aide PLCA accompagnée
72	72010	Asnières-sur-Vègre	Aide PLCA accompagnée
72	72011	Assé-le-Boisne	Aide PLCA
72	72012	Assé-le-Riboul	Aide PLCA accompagnée
72	72013	Aubigné-Racan	Aide PLCA
72	72016	Auvers-le-Hamon	Aide PLCA
72	72017	Auvers-sous-Montfaucon	Aide PLCA accompagnée
72	72018	Avesnes-en-Saosnois	Aide PLCA accompagnée
72	72019	Avessé	Aide PLCA accompagnée
72	72020	Avezé	Aide PLCA accompagnée
72	72021	Avoise	Aide PLCA accompagnée
72	72023	Ballon (commune nouvelle Ballon-Saint Mars)	
72	72025	Bazouges-sur-le-Loir	Aide PLCA
72	72026	Beaufay	Aide PLCA

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Eligibilité (Niveau de soutien*)
72	72028	Beaumont-Pied-de-Boeuf	Aide PLCA accompagnée
72	72027	Beaumont-sur-Dême	Aide PLCA accompagnée
72	72029	Beaumont-sur-Sarthe	
72	72031	Beillé	Aide PLCA accompagnée
72	72032	Berfay	Aide PLCA accompagnée
72	72033	Bernay-en-Champagne	Aide PLCA accompagnée
72	72034	Bérus	Aide PLCA accompagnée
72	72035	Bessé-sur-Braye	Aide PLCA**
72	72036	Béthon	Aide PLCA accompagnée
72	72037	Blèves	Aide PLCA accompagnée
72	72038	Boëssé-le-Sec	Aide PLCA accompagnée
72	72039	Bonnétable	
72	72041	Bouër	Aide PLCA accompagnée
72	72042	Bouloire	Aide PLCA**
72	72043	Bourg-le-Roi	Aide PLCA accompagnée
72	72044	Bousse	Aide PLCA accompagnée
72	72045	Brains-sur-Gée	Aide PLCA accompagnée
72	72047	Brette-les-Pins	Aide PLCA
72	72048	Briosne-lès-Sables	Aide PLCA accompagnée
72	72050	Brûlon	Aide PLCA
72	72051	Cérans-Foulletourte	
72	72052	Chahaignes	Aide PLCA
72	72053	Challes	Aide PLCA
72	72054	Champagné	

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Éligibilité (Niveau de soutien*)
72	72056	Champfleur	Aide PLCA
72	72057	Champrond	Aide PLCA accompagnée
72	72058	Changé	
72	72059	Chantenay-Villedieu	Aide PLCA
72	72070	Chassillé	Aide PLCA accompagnée
72	72071	Château-du-Loir	
72	72072	Château-l'Hermitage	Aide PLCA accompagnée
72	72073	Chaufour-Notre-Dame	Aide PLCA
72	72074	Chemiré-en-Charnie	Aide PLCA accompagnée
72	72075	Chemiré-le-Gaudin	Aide PLCA
72	72076	Chenay	Aide PLCA accompagnée
72	72077	Chenu	Aide PLCA accompagnée
72	72078	Chérancé	Aide PLCA accompagnée
72	72079	Chérisay	Aide PLCA accompagnée
72	72080	Cherré	
72	72081	Cherreau	
72	72083	Chevillé	Aide PLCA accompagnée
72	72084	Clermont-Créans	Aide PLCA
72	72085	Cogners	Aide PLCA accompagnée
72	72086	Commerveil	Aide PLCA accompagnée
72	72087	Conflans-sur-Anille	Aide PLCA accompagnée
72	72088	Congé-sur-Orne	Aide PLCA accompagnée
72	72089	Conlie	
72	72090	Connerré	Aide PLCA**

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Eligibilité (Niveau de soutien*)
72	72091	Contilly	Aide PLCA accompagnée
72	72093	Cormes	Aide PLCA
72	72094	Coudrecieux	Aide PLCA accompagnée
72	72095	Coulaines	
72	72096	Coulans-sur-Gée	Aide PLCA
72	72097	Coulombiers	Aide PLCA accompagnée
72	72098	Coulongé	Aide PLCA accompagnée
72	72099	Courseboeufs	Aide PLCA accompagnée
72	72100	Courcelles-la-Forêt	Aide PLCA accompagnée
72	72101	Courcemont	Aide PLCA accompagnée
72	72102	Courcival	Aide PLCA accompagnée
72	72103	Courdemanche	Aide PLCA accompagnée
72	72104	Courgains	Aide PLCA accompagnée
72	72105	Courgenard	Aide PLCA accompagnée
72	72106	Courtillers	Aide PLCA
72	72107	Crannes-en-Champagne	Aide PLCA accompagnée
72	72108	Cré	Aide PLCA
72	72109	Crissé	Aide PLCA accompagnée
72	72110	Crosnières	Aide PLCA
72	72111	Cures	Aide PLCA accompagnée
72	72112	Dangeul	Aide PLCA accompagnée
72	72113	Degré	Aide PLCA accompagnée
72	72114	Dehault	Aide PLCA accompagnée
72	72115	Dissay-sous-Courcillon	Aide PLCA

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Éligibilité (Niveau de soutien*)
72	72116	Dissé-sous-Ballon	Aide PLCA accompagnée
72	72117	Dissé-sous-le-Lude	Aide PLCA accompagnée
72	72118	Dollon	Aide PLCA
72	72119	Domfront-en-Champagne	Aide PLCA
72	72120	Doucelles	Aide PLCA accompagnée
72	72121	Douillet	Aide PLCA accompagnée
72	72122	Duneau	Aide PLCA
72	72123	Dureil	Aide PLCA accompagnée
72	72124	Écommoy	
72	72125	Écorpain	Aide PLCA accompagnée
72	72126	Épineu-le-Chevreuil	Aide PLCA accompagnée
72	72127	Étival-lès-le-Mans	Aide PLCA
72	72128	Évaillé	Aide PLCA accompagnée
72	72129	Fatines	Aide PLCA
72	72130	Fay	Aide PLCA accompagnée
72	72131	Fercé-sur-Sarthe	Aide PLCA accompagnée
72	72133	Fillé	Aide PLCA
72	72134	Flée	Aide PLCA accompagnée
72	72136	Fontenay-sur-Vègre	Aide PLCA accompagnée
72	72138	Fresnay-sur-Sarthe	
72	72139	Fyé	Aide PLCA
72	72141	Gesnes-le-Gandelin	Aide PLCA
72	72142	Grandchamp	Aide PLCA accompagnée
72	72144	Grées-sur-Roc	Aide PLCA accompagnée

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Éligibilité (Niveau de soutien*)
72	72146	Guécélard	
72	72148	Jauzé	Aide PLCA accompagnée
72	72149	Joué-en-Charnie	Aide PLCA accompagnée
72	72150	Joué-l'Abbé	Aide PLCA
72	72151	Juigné-sur-Sarthe	Aide PLCA
72	72152	Juillé	Aide PLCA accompagnée
72	72153	Jupilles	Aide PLCA accompagnée
72	72024	La Bazoge	Aide PLCA
72	72040	La Bosse	Aide PLCA accompagnée
72	72049	La Bruère-sur-Loir	Aide PLCA accompagnée
72	72060	La Chapelle-aux-Choux	Aide PLCA accompagnée
72	72061	La Chapelle-d'Aligné	Aide PLCA
72	72062	La Chapelle-du-Bois	Aide PLCA
72	72063	La Chapelle-Gaugain	Aide PLCA accompagnée
72	72064	La Chapelle-Huon	Aide PLCA accompagnée
72	72065	La Chapelle-Saint-Aubin	
72	72066	La Chapelle-Saint-Fray	Aide PLCA accompagnée
72	72067	La Chapelle-Saint-Rémy	Aide PLCA
72	72068	La Chartre-sur-le-Loir	
72	72132	La Ferté-Bernard	
72	72154	La Flèche	
72	72135	La Fontaine-Saint-Martin	Aide PLCA accompagnée
72	72147	La Guierche	Aide PLCA
72	72198	La Milesse	

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Eligibilité (Niveau de soutien*)
72	72249	La Quinte	Aide PLCA accompagnée
72	72346	La Suze-sur-Sarthe	
72	72155	Laigné-en-Belin	Aide PLCA
72	72156	Lamnay	Aide PLCA
72	72157	Lavardin	Aide PLCA
72	72158	Lavaré	Aide PLCA
72	72159	Lavenay	Aide PLCA accompagnée
72	72160	Lavernat	Aide PLCA accompagnée
72	72022	Le Bailleul	Aide PLCA
72	72046	Le Breil-sur-Mérize	Aide PLCA
72	72082	Le Chevain	Aide PLCA accompagnée
72	72143	Le Grand-Lucé	
72	72145	Le Grez	Aide PLCA accompagnée
72	72172	Le Luart	Aide PLCA
72	72176	Le Lude	
72	72181	Le Mans	
72	72362	Le Tronchet	Aide PLCA accompagnée
72	72015	Les Aulneaux	Aide PLCA accompagnée
72	72192	Les Mées	Aide PLCA accompagnée
72	72161	Lhomme	Aide PLCA
72	72163	Ligron	Aide PLCA accompagnée
72	72164	Livet-en-Saosnois	Aide PLCA accompagnée
72	72165	Lombron	Aide PLCA
72	72166	Longnes	Aide PLCA accompagnée

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Eligibilité (Niveau de soutien*)
72	72167	Louailles	Aide PLCA accompagnée
72	72168	Loué	
72	72169	Louplande	Aide PLCA
72	72170	Louvigny	Aide PLCA accompagnée
72	72171	Louzes	Aide PLCA accompagnée
72	72173	Luceau	
72	72174	Lucé-sous-Ballon	Aide PLCA accompagnée
72	72175	Luché-Pringé	Aide PLCA
72	72177	Maigné	Aide PLCA accompagnée
72	72178	Maisoncelles	Aide PLCA accompagnée
72	72179	Malicorne-sur-Sarthe	Aide PLCA
72	72180	Mamers	
72	72182	Mansigné	Aide PLCA
72	72183	Marçon	Aide PLCA
72	72184	Mareil-en-Champagne	
72	72185	Mareil-sur-Loir	Aide PLCA accompagnée
72	72186	Maresché	Aide PLCA
72	72187	Marigné-Laillé	Aide PLCA
72	72189	Marolles-les-Braults	
72	72190	Marolles-lès-Saint-Calais	Aide PLCA accompagnée
72	72188	Marollette	Aide PLCA accompagnée
72	72191	Mayet	
72	72193	Melleray	Aide PLCA accompagnée
72	72194	Meurcé	Aide PLCA accompagnée

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Eligibilité (Niveau de soutien*)
72	72195	Mézeray	Aide PLCA
72	72197	Mézières-sous-Lavardin	Aide PLCA accompagnée
72	72196	Mézières-sur-Ponthouin	Aide PLCA accompagnée
72	72199	Moitron-sur-Sarthe	Aide PLCA accompagnée
72	72200	Moncé-en-Belin	
72	72201	Moncé-en-Saosnois	Aide PLCA accompagnée
72	72202	Monhoudou	Aide PLCA accompagnée
72	72203	Montabon	Aide PLCA
72	72204	Montaillé	Aide PLCA accompagnée
72	72205	Montbizot	
72	72241	Montfort-le-Gesnois	Aide PLCA**
72	72208	Montmirail	Aide PLCA accompagnée
72	72209	Montreuil-le-Chétif	Aide PLCA accompagnée
72	72210	Montreuil-le-Henri	Aide PLCA accompagnée
72	72211	Mont-Saint-Jean	Aide PLCA accompagnée
72	72212	Moulins-le-Carbonnel	Aide PLCA accompagnée
72	72213	Mulsanne	
72	72214	Nauvay	Aide PLCA accompagnée
72	72215	Neufchâtel-en-Saosnois	Aide PLCA
72	72216	Neuvillalais	Aide PLCA accompagnée
72	72217	Neuville-sur-Sarthe	Aide PLCA
72	72218	Neuville-en-Charnie	Aide PLCA accompagnée
72	72219	Neuvy-en-Champagne	Aide PLCA accompagnée
72	72220	Nogent-le-Bernard	Aide PLCA

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Eligibilité (Niveau de soutien*)
72	72221	Nogent-sur-Loir	Aide PLCA accompagnée
72	72232	Notre-Dame-du-Pé	Aide PLCA accompagnée
72	72222	Nouans	Aide PLCA accompagnée
72	72223	Noyen-sur-Sarthe	
72	72224	Nuillé-le-Jalais	Aide PLCA accompagnée
72	72225	Oisseau-le-Petit	Aide PLCA accompagnée
72	72226	Oizé	Aide PLCA
72	72227	Panon	Aide PLCA accompagnée
72	72228	Parcé-sur-Sarthe	Aide PLCA
72	72229	Parennes	Aide PLCA accompagnée
72	72230	Parigné-le-Pôlin	Aide PLCA
72	72231	Parigné-l'Évêque	
72	72233	Peray	Aide PLCA accompagnée
72	72234	Pezé-le-Robert	Aide PLCA accompagnée
72	72235	Piacé	Aide PLCA accompagnée
72	72236	Pincé	Aide PLCA accompagnée
72	72237	Pirmil	Aide PLCA accompagnée
72	72238	Pizieux	Aide PLCA accompagnée
72	72239	Poillé-sur-Vègre	Aide PLCA accompagnée
72	72240	Poncé-sur-le-Loir	Aide PLCA accompagnée
72	72243	Pontvallain	Aide PLCA
72	72244	Précigné	
72	72245	Préval	Aide PLCA accompagnée
72	72246	Prévelles	Aide PLCA accompagnée

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Eligibilité (Niveau de soutien*)
72	72247	Pruillé-le-Chétif	Aide PLCA
72	72248	Pruillé-l'Éguillé	Aide PLCA
72	72250	Rahay	Aide PLCA accompagnée
72	72251	René	Aide PLCA accompagnée
72	72252	Requeil	Aide PLCA
72	72253	Roézé-sur-Sarthe	Aide PLCA
72	72254	Rouessé-Fontaine	Aide PLCA accompagnée
72	72255	Rouessé-Vassé	Aide PLCA
72	72256	Rouez	Aide PLCA accompagnée
72	72257	Rouillon	
72	72259	Rouperroux-le-Coquet	Aide PLCA accompagnée
72	72260	Ruaudin	
72	72261	Ruillé-en-Champagne	Aide PLCA accompagnée
72	72262	Ruillé-sur-Loir	Aide PLCA
72	72264	Sablé-sur-Sarthe	
72	72265	Saint-Aignan	Aide PLCA accompagnée
72	72266	Saint-Aubin-de-Locquenay	Aide PLCA
72	72267	Saint-Aubin-des-Coudrais	Aide PLCA
72	72268	Saint-Biez-en-Belin	Aide PLCA accompagnée
72	72269	Saint-Calais	Aide PLCA**
72	72270	Saint-Calez-en-Saosnois	Aide PLCA accompagnée
72	72271	Saint-Célerin	Aide PLCA accompagnée
72	72273	Saint-Christophe-du-Jambet	Aide PLCA accompagnée
72	72274	Saint-Christophe-en-Champagne	Aide PLCA accompagnée

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Éligibilité (Niveau de soutien*)
72	72275	Saint-Corneille	Aide PLCA
72	72276	Saint-Cosme-en-Vairais	
72	72277	Saint-Denis-des-Coudrais	Aide PLCA accompagnée
72	72278	Saint-Denis-d'Orques	Aide PLCA
72	72272	Sainte-Cérotte	Aide PLCA accompagnée
72	72289	Sainte-Jamme-sur-Sarthe	
72	72304	Sainte-Osmane	Aide PLCA accompagnée
72	72319	Sainte-Sabine-sur-Longève	Aide PLCA accompagnée
72	72279	Saint-Georges-de-la-Couée	Aide PLCA accompagnée
72	72280	Saint-Georges-du-Bois	
72	72281	Saint-Georges-du-Rosay	Aide PLCA accompagnée
72	72282	Saint-Georges-le-Gaultier	Aide PLCA accompagnée
72	72283	Saint-Germain-d'Arcé	Aide PLCA accompagnée
72	72284	Saint-Germain-sur-Sarthe	Aide PLCA accompagnée
72	72286	Saint-Gervais-de-Vic	Aide PLCA accompagnée
72	72287	Saint-Gervais-en-Belin	
72	72288	Saint-Hilaire-le-Lierru (commune nouvelle Tuffé Val de la Chéronne)	Aide PLCA accompagnée
72	72290	Saint-Jean-d'Assé	
72	72291	Saint-Jean-de-la-Motte	Aide PLCA
72	72292	Saint-Jean-des-Échelles	Aide PLCA accompagnée
72	72293	Saint-Jean-du-Bois	Aide PLCA accompagnée
72	72294	Saint-Léonard-des-Bois	Aide PLCA accompagnée
72	72295	Saint-Longis	
72	72296	Saint-Maixent	Aide PLCA accompagnée

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Éligibilité (Niveau de soutien*)
72	72297	Saint-Marceau	Aide PLCA accompagnée
72	72298	Saint-Mars-de-Locquenay	Aide PLCA accompagnée
72	72299	Saint-Mars-d'Outillé	Aide PLCA
72	72300	Saint-Mars-la-Brière	Aide PLCA**
72	72301	Saint-Mars-sous-Ballon (commune nouvelle Ballon-Saint Mars)	Aide PLCA
72	72302	Saint-Martin-des-Monts	Aide PLCA accompagnée
72	72303	Saint-Michel-de-Chavaignes	Aide PLCA
72	72305	Saint-Ouen-de-Mimbré	Aide PLCA
72	72306	Saint-Ouen-en-Belin	Aide PLCA
72	72307	Saint-Ouen-en-Champagne	Aide PLCA accompagnée
72	72308	Saint-Paterne	
72	72309	Saint-Paul-le-Gaultier	Aide PLCA accompagnée
72	72310	Saint-Pavace	Aide PLCA
72	72311	Saint-Pierre-de-Chevillé	Aide PLCA accompagnée
72	72312	Saint-Pierre-des-Bois	Aide PLCA accompagnée
72	72313	Saint-Pierre-des-Ormes	Aide PLCA accompagnée
72	72314	Saint-Pierre-du-Lorouër	Aide PLCA accompagnée
72	72315	Saint-Rémy-de-Sillé	
72	72316	Saint-Rémy-des-Monts	
72	72317	Saint-Rémy-du-Val	Aide PLCA accompagnée
72	72320	Saint-Saturnin	
72	72321	Saint-Symphorien	Aide PLCA accompagnée
72	72322	Saint-Ulphace	Aide PLCA accompagnée
72	72323	Saint-Victeur	Aide PLCA accompagnée

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Éligibilité (Niveau de soutien*)
72	72324	Saint-Vincent-des-Prés	Aide PLCA accompagnée
72	72325	Saint-Vincent-du-Lorouër	Aide PLCA
72	72326	Saosnes	Aide PLCA accompagnée
72	72327	Sarcé	Aide PLCA accompagnée
72	72328	Sargé-lès-le-Mans	
72	72329	Savigné-l'Évêque	Aide PLCA**
72	72330	Savigné-sous-le-Lude	Aide PLCA accompagnée
72	72331	Sceaux-sur-Huisne	Aide PLCA accompagnée
72	72332	Ségrie	Aide PLCA accompagnée
72	72333	Semur-en-Vallon	Aide PLCA accompagnée
72	72334	Sillé-le-Guillaume	Aide PLCA
72	72335	Sillé-le-Philippe	Aide PLCA
72	72336	Solesmes	
72	72337	Sougé-le-Ganelon	Aide PLCA
72	72338	Souillé	Aide PLCA accompagnée
72	72339	Souigné-Flacé	Aide PLCA accompagnée
72	72340	Souigné-sous-Ballon	Aide PLCA
72	72341	Soultré	Aide PLCA accompagnée
72	72342	Souvigné-sur-Même	Aide PLCA accompagnée
72	72343	Souvigné-sur-Sarthe	Aide PLCA accompagnée
72	72344	Spay	
72	72345	Surfonds	Aide PLCA accompagnée
72	72347	Tassé	Aide PLCA accompagnée
72	72348	Tassillé	Aide PLCA accompagnée

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Eligibilité (Niveau de soutien*)
72	72349	Teillé	Aide PLCA accompagnée
72	72350	Teloché	
72	72351	Tennie	Aide PLCA
72	72352	Terrehault	Aide PLCA accompagnée
72	72353	Théligny	Aide PLCA accompagnée
72	72354	Thoigné	Aide PLCA accompagnée
72	72355	Thoiré-sous-Contensor	Aide PLCA accompagnée
72	72356	Thoiré-sur-Dinan	Aide PLCA accompagnée
72	72357	Thorée-les-Pins	Aide PLCA accompagnée
72	72358	Thorigné-sur-Dué	Aide PLCA**
72	72359	Torcé-en-Vallée	Aide PLCA
72	72360	Trangé	Aide PLCA
72	72361	Tresson	Aide PLCA accompagnée
72	72363	Tuffé (commune nouvelle Tuffé Val de la Chéronne)	Aide PLCA
72	72364	Vaas	Aide PLCA
72	72366	Valennes	Aide PLCA accompagnée
72	72367	Vallon-sur-Gée	Aide PLCA accompagnée
72	72368	Vancé	Aide PLCA accompagnée
72	72369	Verneil-le-Chétif	Aide PLCA accompagnée
72	72370	Vernie	Aide PLCA accompagnée
72	72372	Vezot	Aide PLCA accompagnée
72	72373	Vibraye	Aide PLCA**
72	72374	Villaines-la-Carelle	Aide PLCA accompagnée
72	72375	Villaines-la-Gonais	Aide PLCA accompagnée

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Éligibilité (Niveau de soutien*)
72	72376	Villaines-sous-Lucé	Aide PLCA accompagnée
72	72377	Villaines-sous-Malicorne	Aide PLCA
72	72137	Villeneuve-en-Perseigne	Aide PLCA
72	72378	Vion	Aide PLCA
72	72379	Viré-en-Champagne	Aide PLCA accompagnée
72	72380	Vivoin	Aide PLCA
72	72381	Voivres-lès-le-Mans	Aide PLCA
72	72382	Volnay	Aide PLCA
72	72383	Vouvray-sur-Huisne	Aide PLCA accompagnée
72	72384	Vouvray-sur-Loir	
72	72385	Yvré-le-Pôlin	Aide PLCA
72	72386	Yvré-l'Évêque	
85	85003	Aizenay	
85	85004	Angles	
85	85005	Antigny	Aide PLCA
85	85006	Apremont	Aide PLCA
85	85008	Aubigny (commune nouvelle Aubigny-les-Clouzeaux)	
85	85009	Auzay	Aide PLCA accompagnée
85	85010	Avrillé	Aide PLCA
85	85011	Barbâtre	
85	85013	Bazoges-en-Pailers	Aide PLCA
85	85014	Bazoges-en-Pareds	Aide PLCA
85	85015	Beaufou	Aide PLCA
85	85016	Beaulieu-sous-la-Roche	

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Eligibilité (Niveau de soutien*)
85	85017	Beaurepaire	Aide PLCA
85	85018	Beauvoir-sur-Mer	
85	85019	Belleville-sur-Vie (commune nouvelle Bellevigny)	
85	85020	Benet	
85	85023	Bessay	Aide PLCA accompagnée
85	85024	Bois-de-Céné	Aide PLCA
85	85027	Boufféré	
85	85028	Bouillé-Courdault	Aide PLCA accompagnée
85	85029	Bouin	Aide PLCA
85	85030	Boulogne (commune nouvelle Essarts en Bocage)	Aide PLCA accompagnée
85	85033	Bourneau	Aide PLCA
85	85034	Bournezeau	
85	85243	Brem-sur-Mer	
85	85035	Bretignolles-sur-Mer	
85	85037	Breuil-Barret	Aide PLCA accompagnée
85	85041	Cezais	Aide PLCA accompagnée
85	85042	Chaillé-les-Marais	Aide PLCA
85	85043	Chaillé-sous-les-Ormeaux (commune nouvelle Rives de l'Yon)	Aide PLCA
85	85044	Chaix	Aide PLCA accompagnée
85	85047	Challans	
85	85048	Chambretaud	Aide PLCA
85	85049	Champagné-les-Marais	Aide PLCA
85	85051	Chantonnay	
85	85058	Chasnais	Aide PLCA accompagnée

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Eligibilité (Niveau de soutien*)
85	85060	Château-d'Olonne	
85	85061	Château-Guibert	Aide PLCA accompagnée
85	85062	Châteauneuf	Aide PLCA
85	85064	Chauché	Aide PLCA
85	85065	Chavagnes-en-Paillers	
85	85066	Chavagnes-les-Redoux	Aide PLCA
85	85067	Cheffois	Aide PLCA
85	85070	Coëx	
85	85071	Commequiers	
85	85073	Corpe	Aide PLCA
85	85076	Cugand	
85	85077	Curzon	Aide PLCA accompagnée
85	85078	Damvix	Aide PLCA
85	85080	Doix (commune nouvelle Doix lès Fontaines)	Aide PLCA
85	85081	Dompierre-sur-Yon	
85	85086	Falleron	Aide PLCA
85	85087	Faymoreau	Aide PLCA accompagnée
85	85091	Fontaines (commune nouvelle Doix lès Fontaines)	Aide PLCA
85	85092	Fontenay-le-Comte	
85	85093	Fougeré	Aide PLCA
85	85094	Foussais-Payré	Aide PLCA
85	85095	Froidfond	Aide PLCA
85	85100	Givrand	
85	85102	Grand'Landes	Aide PLCA accompagnée

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Éligibilité (Niveau de soutien*)
85	85103	Grosbreuil	Aide PLCA
85	85104	Grues	Aide PLCA
85	85114	Jard-sur-Mer	
85	85012	La Barre-de-Monts	
85	85021	La Bernardière	Aide PLCA
85	85025	La Boissière-de-Montaigu	Aide PLCA
85	85026	La Boissière-des-Landes	Aide PLCA
85	85036	La Bretonnière-la-Claye	Aide PLCA accompagnée
85	85039	La Bruffière	
85	85040	La Caillère-Saint-Hilaire	Aide PLCA
85	85045	La Chaize-Giraud	Aide PLCA
85	85046	La Chaize-le-Vicomte	Aide PLCA
85	85052	La Chapelle-Achard	Aide PLCA
85	85053	La Chapelle-aux-Lys	Aide PLCA accompagnée
85	85054	La Chapelle-Hermier	Aide PLCA
85	85055	La Chapelle-Palluau	Aide PLCA
85	85056	La Chapelle-Thémer	Aide PLCA accompagnée
85	85059	La Châtaigneraie	
85	85072	La Copechagnière	Aide PLCA
85	85074	La Couture	Aide PLCA accompagnée
85	85307	La Faute-sur-Mer	Aide PLCA
85	85089	La Ferrière	
85	85090	La Flocellière (commune nouvelle Sèvremont)	Aide PLCA
85	85096	La Garnache	

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Éligibilité (Niveau de soutien*)
85	85097	La Gaubretière	
85	85098	La Génétouze	Aide PLCA
85	85106	La Guérinière	
85	85107	La Guyonnière	Aide PLCA
85	85115	La Jaudonnière	Aide PLCA accompagnée
85	85116	La Jonchère	Aide PLCA accompagnée
85	85140	La Meilleraie-Tillay	Aide PLCA
85	85142	La Merlatière	Aide PLCA
85	85152	La Mothe-Achard	
85	85180	La Pommeraie-sur-Sèvre (commune nouvelle Sèvremont)	Aide PLCA
85	85186	La Rabatelière	Aide PLCA
85	85188	La Réorthe	Aide PLCA
85	85191	La Roche-sur-Yon	
85	85286	La Taillée	Aide PLCA accompagnée
85	85289	La Tardière	Aide PLCA
85	85294	La Tranche-sur-Mer	
85	85302	La Verrie	
85	85001	L'Aiguillon-sur-Mer	
85	85002	L'Aiguillon-sur-Vie	Aide PLCA
85	85117	Lairoux	Aide PLCA accompagnée
85	85118	Landeronde	Aide PLCA
85	85120	Landevieille	Aide PLCA
85	85022	Le Bernard	Aide PLCA
85	85031	Le Boupère	

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Éligibilité (Niveau de soutien*)
85	85050	Le Champ-Saint-Père	
85	85088	Le Fenouiller	Aide PLCA
85	85099	Le Girouard	Aide PLCA accompagnée
85	85101	Le Givre	Aide PLCA accompagnée
85	85105	Le Gué-de-Velluire	Aide PLCA accompagnée
85	85121	Le Langon	Aide PLCA
85	85139	Le Mazeau	Aide PLCA accompagnée
85	85172	Le Perrier	Aide PLCA
85	85177	Le Poiré-sur-Velluire	Aide PLCA accompagnée
85	85178	Le Poiré-sur-Vie	
85	85285	Le Tablier	Aide PLCA accompagnée
85	85083	L'Épine	
85	85038	Les Brouzils	
85	85063	Les Châtelliers-Châteaumur (commune nouvelle Sèvremont)	Aide PLCA accompagnée
85	85069	Les Clouzeaux (commune nouvelle Aubigny-les-Clouzeaux)	Aide PLCA
85	85082	Les Epesses	
85	85084	Les Essarts (commune nouvelle Essarts en Bocage)	
85	85109	Les Herbiers	
85	85119	Les Landes-Genusson	Aide PLCA
85	85129	Les Lucs-sur-Boulogne	
85	85131	Les Magnils-Reigniers	Aide PLCA
85	85175	Les Pineaux	Aide PLCA accompagnée
85	85194	Les Sables-d'Olonne	
85	85108	L'Herbergement	

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Éligibilité (Niveau de soutien*)
85	85110	L'Hermenault	Aide PLCA
85	85123	Liez	Aide PLCA accompagnée
85	85111	L'Île-d'Elle	Aide PLCA
85	85112	L'Île-d'Olonne	Aide PLCA
85	85113	L'Île-d'Yeu	
85	85125	Loge-Fougereuse	Aide PLCA accompagnée
85	85165	L'Oie (commune nouvelle Essarts en Bocage)	Aide PLCA
85	85126	Longèves	Aide PLCA
85	85127	Longeville-sur-Mer	
85	85167	L'Orbrie	Aide PLCA
85	85128	Luçon	
85	85130	Maché	Aide PLCA
85	85132	Maillé	Aide PLCA
85	85133	Maillezais	Aide PLCA
85	85134	Mallièvre	Aide PLCA accompagnée
85	85135	Mareuil-sur-Lay-Dissais	Aide PLCA
85	85136	Marillet	Aide PLCA accompagnée
85	85137	Marsais-Sainte-Radégonde	Aide PLCA accompagnée
85	85138	Martinet	Aide PLCA
85	85141	Menomblet	Aide PLCA accompagnée
85	85143	Mervent	Aide PLCA
85	85144	Mesnard-la-Barotière	Aide PLCA
85	85145	Monsireigne	Aide PLCA
85	85146	Montaigu	

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Éligibilité (Niveau de soutien*)
85	85147	Montournais	Aide PLCA
85	85148	Montreuil	Aide PLCA accompagnée
85	85149	Moreilles	Aide PLCA accompagnée
85	85150	Mormaison (commune nouvelle Montréverd)	Aide PLCA
85	85151	Mortagne-sur-Sèvre	
85	85153	Mouchamps	Aide PLCA
85	85154	Mouilleron-en-Pareds (commune nouvelle Mouilleron-Saint-Germain)	Aide PLCA
85	85155	Mouilleron-le-Captif	
85	85156	Moutiers-les-Mauxfaits	
85	85157	Moutiers-sur-le-Lay	Aide PLCA
85	85158	Mouzeuil-Saint-Martin	Aide PLCA
85	85159	Nalliers	Aide PLCA
85	85160	Nesmy	Aide PLCA
85	85161	Nieul-le-Dolent	
85	85162	Nieul-sur-l'Autise	Aide PLCA
85	85163	Noirmoutier-en-l'Île	
85	85164	Notre-Dame-de-Monts	
85	85189	Notre-Dame-de-Riez	
85	85166	Olonne-sur-Mer	
85	85168	Oulmes	Aide PLCA accompagnée
85	85169	Palluau	Aide PLCA
85	85171	Péault	Aide PLCA accompagnée
85	85174	Petosse	Aide PLCA accompagnée
85	85176	Pissotte	Aide PLCA

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Eligibilité (Niveau de soutien*)
85	85179	Poiroux	Aide PLCA
85	85181	Pouillé	Aide PLCA accompagnée
85	85182	Pouzauges	
85	85184	Puy-de-Serre	Aide PLCA accompagnée
85	85185	Puyravault	Aide PLCA accompagnée
85	85187	Réaumur	Aide PLCA
85	85190	Rocheservière	
85	85192	Rochetrejoux	Aide PLCA
85	85193	Rosnay	Aide PLCA accompagnée
85	85196	Saint-André-Goule-d'Oie	Aide PLCA
85	85197	Saint-André-Treize-Voies (commune nouvelle Montréverd)	Aide PLCA
85	85198	Saint-Aubin-des-Ormeaux	Aide PLCA
85	85199	Saint-Aubin-la-Plaine	Aide PLCA accompagnée
85	85200	Saint-Avaugourd-des-Landes	Aide PLCA
85	85201	Saint-Benoist-sur-Mer	Aide PLCA accompagnée
85	85204	Saint-Christophe-du-Ligneron	Aide PLCA
85	85205	Saint-Cyr-des-Gâts	Aide PLCA accompagnée
85	85206	Saint-Cyr-en-Talmondais	Aide PLCA accompagnée
85	85207	Saint-Denis-du-Payré	Aide PLCA accompagnée
85	85208	Saint-Denis-la-Chevasse	Aide PLCA
85	85202	Sainte-Cécile	Aide PLCA
85	85211	Sainte-Flaive-des-Loups	Aide PLCA
85	85212	Sainte-Florence (commune nouvelle Essarts en Bocage)	Aide PLCA
85	85214	Sainte-Foy	Aide PLCA

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Eligibilité (Niveau de soutien*)
85	85216	Sainte-Gemme-la-Plaine	
85	85223	Sainte-Hermine	
85	85261	Sainte-Pexine	Aide PLCA accompagnée
85	85267	Sainte-Radégonde-des-Noyers	Aide PLCA
85	85209	Saint-Étienne-de-Brillouet	Aide PLCA accompagnée
85	85210	Saint-Étienne-du-Bois	Aide PLCA
85	85213	Saint-Florent-des-Bois (commune nouvelle Rives de l'Yon)	
85	85215	Saint-Fulgent	
85	85217	Saint-Georges-de-Montaigu	
85	85218	Saint-Georges-de-Pointindoux	Aide PLCA
85	85220	Saint-Germain-de-Prinçay	Aide PLCA
85	85219	Saint-Germain-l'Aiguiller (commune nouvelle Mouilleron-Saint-Germain)	Aide PLCA accompagnée
85	85221	Saint-Gervais	Aide PLCA
85	85222	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	
85	85224	Saint-Hilaire-de-Loulay	
85	85226	Saint-Hilaire-de-Riez	
85	85227	Saint-Hilaire-des-Loges	Aide PLCA
85	85229	Saint-Hilaire-de-Voust	Aide PLCA accompagnée
85	85231	Saint-Hilaire-la-Forêt	Aide PLCA
85	85232	Saint-Hilaire-le-Vouhis	Aide PLCA
85	85233	Saint-Jean-de-Beugné	Aide PLCA accompagnée
85	85234	Saint-Jean-de-Monts	
85	85235	Saint-Juire-Champgillon	Aide PLCA accompagnée
85	85236	Saint-Julien-des-Landes	

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Eligibilité (Niveau de soutien*)
85	85237	Saint-Laurent-de-la-Salle	Aide PLCA accompagnée
85	85238	Saint-Laurent-sur-Sèvre	
85	85239	Saint-Maixent-sur-Vie	Aide PLCA accompagnée
85	85240	Saint-Malô-du-Bois	Aide PLCA
85	85242	Saint-Mars-la-Réorthe	Aide PLCA
85	85244	Saint-Martin-de-Fraigneau	Aide PLCA
85	85245	Saint-Martin-des-Fontaines	Aide PLCA accompagnée
85	85246	Saint-Martin-des-Noyers	Aide PLCA
85	85247	Saint-Martin-des-Tilleuls	Aide PLCA
85	85248	Saint-Martin-Lars-en-Sainte-Hermine	Aide PLCA accompagnée
85	85250	Saint-Mathurin	Aide PLCA
85	85251	Saint-Maurice-des-Noues	Aide PLCA accompagnée
85	85252	Saint-Maurice-le-Girard	Aide PLCA accompagnée
85	85254	Saint-Mesmin	Aide PLCA
85	85255	Saint-Michel-en-l'Herm	
85	85256	Saint-Michel-le-Cloucq	Aide PLCA
85	85257	Saint-Michel-Mont-Mercure (commune nouvelle Sèvremont)	Aide PLCA
85	85259	Saint-Paul-en-Pareds	Aide PLCA
85	85260	Saint-Paul-Mont-Penit	Aide PLCA accompagnée
85	85262	Saint-Philbert-de-Bouaine	Aide PLCA
85	85264	Saint-Pierre-du-Chemin	Aide PLCA
85	85265	Saint-Pierre-le-Vieux	Aide PLCA
85	85266	Saint-Prouant	Aide PLCA
85	85268	Saint-Révérend	Aide PLCA

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Eligibilité (Niveau de soutien*)
85	85269	Saint-Sigismond	Aide PLCA accompagnée
85	85271	Saint-Sulpice-en-Pareds	Aide PLCA accompagnée
85	85272	Saint-Sulpice-le-Verdon (commune nouvelle Montréverd)	Aide PLCA
85	85273	Saint-Urbain	Aide PLCA
85	85274	Saint-Valérien	Aide PLCA accompagnée
85	85276	Saint-Vincent-Sterlanges	Aide PLCA accompagnée
85	85277	Saint-Vincent-sur-Graon	Aide PLCA
85	85278	Saint-Vincent-sur-Jard	Aide PLCA
85	85279	Saligny (commune nouvelle Bellevigny)	Aide PLCA
85	85280	Sallertaine	Aide PLCA
85	85281	Sérigné	Aide PLCA
85	85282	Sigournais	Aide PLCA
85	85284	Soullans	
85	85287	Tallud-Sainte-Gemme	Aide PLCA accompagnée
85	85288	Talmont-Saint-Hilaire	
85	85290	Thiré	Aide PLCA accompagnée
85	85291	Thorigny	Aide PLCA
85	85292	Thouarsais-Bouildroux	Aide PLCA accompagnée
85	85293	Tiffauges	Aide PLCA
85	85295	Treize-Septiers	
85	85296	Treize-Vents	Aide PLCA
85	85297	Triaize	Aide PLCA
85	85298	Vairé	Aide PLCA
85	85299	Velluire	Aide PLCA accompagnée

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Département	Code commune (INSEE)	Commune - périmètre 2015 (commune nouvelle)	Éligibilité (Niveau de soutien*)
85	85300	Venansault	
85	85301	Vendrennes	Aide PLCA
85	85303	Vix	Aide PLCA
85	85304	Vouillé-les-Marais	Aide PLCA accompagnée
85	85305	Vouvant	Aide PLCA
85	85306	Xanton-Chassenon	Aide PLCA accompagnée

* Niveau de soutien :

- Commune avec **une aide PLCA** : potentiel commercial suffisant pour faire vivre un commerce. Les commerces existants, en création ou en reprise sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.

- Commune avec **une aide PLCA accompagnée** : en manque de potentiel commercial pour accueillir un commerce. Les commerces existants (plus d'un an d'activités) sont éligibles, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Les commerces en création ou reprise sont éligibles à condition de joindre une étude de faisabilité au dossier afin de démontrer la viabilité économique du projet.

** pour une durée de deux ans à partir du 5 avril 2019

Annexe 3 : Territoires ayant une convention MACS en cours

